

ROPÄISCHE GEMEINSCHAFT  
R KOHLE UND STAHL

O H E B E H Ö R D E

MMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
CHARBON ET DE L'ACIER

AUTE AUTORITÉ

OMUNITA' EUROPEA  
L CARBONE E DELL'ACCIAIO

LTA AUTORITY

UROPESE GEMEENSCHAP  
DOR KOLEN EN STAAL

ÖRGE AUTORITEIT

# Bulletin mensuel d'Information

LUXEMBOURG

Novembre 1956

Numéro 9

Bulletin mensuel  
d'Information

## I N T R O D U C T I O N

L'Assemblée de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier se réunit en session extraordinaire, à STRASBOURG, du 27 au 30 novembre.

C'est pour servir de document de travail, à l'occasion de cette session, que le présent numéro du Bulletin mensuel d'Information dépasse exceptionnellement le nombre de pages habituel.

On trouvera notamment dans ce numéro:

- une vue d'ensemble sur la situation économique dans les pays de la Communauté (N° 1 et 2) et, plus particulièrement dans le marché commun de l'acier (N° 3 à 23) et du charbon (N° 24 à 40);
- quelques éléments statistiques sur la production d'aciers fins et spéciaux (N° 10 et 11);
- une comparaison des prix intérieurs de l'acier dans la Communauté, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis (N° 21);
- une vue sur l'évolution des prix du charbon de 1953 à 1956 montrant notamment la réduction de l'écart entre les prix des différents bassins depuis l'ouverture du marché commun (N° 40);
- une récapitulation des versements relatifs à la péréquation belge (N° 41);
- une analyse de la décision de la Haute Autorité autorisant le Comptoir belge des Charbons (N° 50);
- une vue d'ensemble sur les déclarations de programmes d'investissements depuis le 1er septembre 1955 (N° 52 à 55);
- un résumé du deuxième mémorandum sur les objectifs généraux de la Communauté, actuellement soumis au Comité consultatif (N° 56 et 57).

## LA SITUATION DU MARCHÉ COMMUN

1.- L'activité économique dans les pays de la Communauté se maintient à un niveau élevé. Mis à part le recul saisonnier, normal en période d'été, on a pu toutefois constater un certain ralentissement du rythme de l'expansion. Les taux d'accroissement ne sont plus, en 1956, aussi élevés qu'en 1955, pour les périodes correspondantes de ces deux années. Cette évolution est d'ailleurs plus ou moins prononcée suivant les pays de la Communauté. Ainsi en Allemagne et aux Pays-Bas les taux d'accroissement sont actuellement plus faibles que dans les autres pays de la Communauté. On constate également des différences suivant les branches d'activité.

Le taux annuel d'accroissement de l'indice général de la production industrielle pour l'ensemble des pays de la Communauté qui, pour les trois premiers trimestres de l'année 1955, s'élevait à respectivement 14 %, 13 % et 12 %, par rapport aux trimestres correspondants de 1954, est tombé pour les périodes correspondantes de l'année en cours à 9 %, 10 % et 8 %.

La production de l'industrie transformatrice des métaux a jusqu'ici augmenté plus rapidement que la production industrielle globale, mais les tendances au ralentissement de l'expansion apparaissent dans ce secteur avec une netteté particulière: contre respectivement 20 %, 17 % et 19 % en 1955 par rapport à 1954 le taux d'accroissement de l'indice de production de cette industrie est tombé, pour l'ensemble des pays de la Communauté, à 13 %, 15 % et 8 % pour les périodes correspondantes de l'année en cours par rapport à 1955. Néanmoins, l'évolution a été assez différente suivant les pays de la Communauté.

En ce qui concerne l'industrie automobile, la production réalisée pendant le deuxième trimestre de l'année en cours a montré un taux d'accroissement élevé, quoique plus faible que pendant la période correspondante de l'année 1955 : 22 % pour les voitures de tourisme et 10 % pour les voitures utilitaires, contre respectivement 34 % et 15 % au deuxième trimestre de 1955.

Dans l'industrie des constructions mécaniques, le commerce extérieur reste animé et en progrès, alors que les transactions intérieures se maintiennent au niveau de l'année précédente. Dans l'ensemble, on constate une augmentation de 7 % à 8 % de la production par rapport à 1955.

L'activité des chantiers navals continue à s'accroître. L'augmentation de la production par rapport à la période correspondante de 1955 était de 20 % aux premier et deuxième trimestres et de 16 % au troisième trimestre de l'année en cours.

De même, pour l'ensemble de la Communauté l'activité du bâtiment n'accuse jusqu'à présent aucun fléchissement. Mais alors que, dans plusieurs pays, on peut même noter un renforcement de l'essor, tout aussi bien dans le secteur de la construction de logements que dans celui des constructions non résidentielles, on constate dans d'autres pays, notamment en Allemagne, un léger ralentissement de la construction de logements.

2.- En résumé, l'évolution de l'ensemble des économies de la Communauté reste caractérisée par les signes suivants :

- pleine utilisation de la main-d'oeuvre,
- pleine utilisation des capacités existantes de production, dans la plupart des branches industrielles,
- salaires en hausse,
- durée de travail en baisse,
- mesures prises par les différents gouvernements pour atténuer l'emballement conjoncturel.

On note, par ailleurs, que l'activité tend à être relativement plus forte dans le secteur des biens de consommation et des services. Les indices de la production des biens de consommation augmentent, dans la plupart des pays de la Communauté, plus rapidement qu'il y a un an. Si cette évolution se poursuit, l'avance relative du secteur des biens d'investissement tendra à disparaître.

#### ACIER

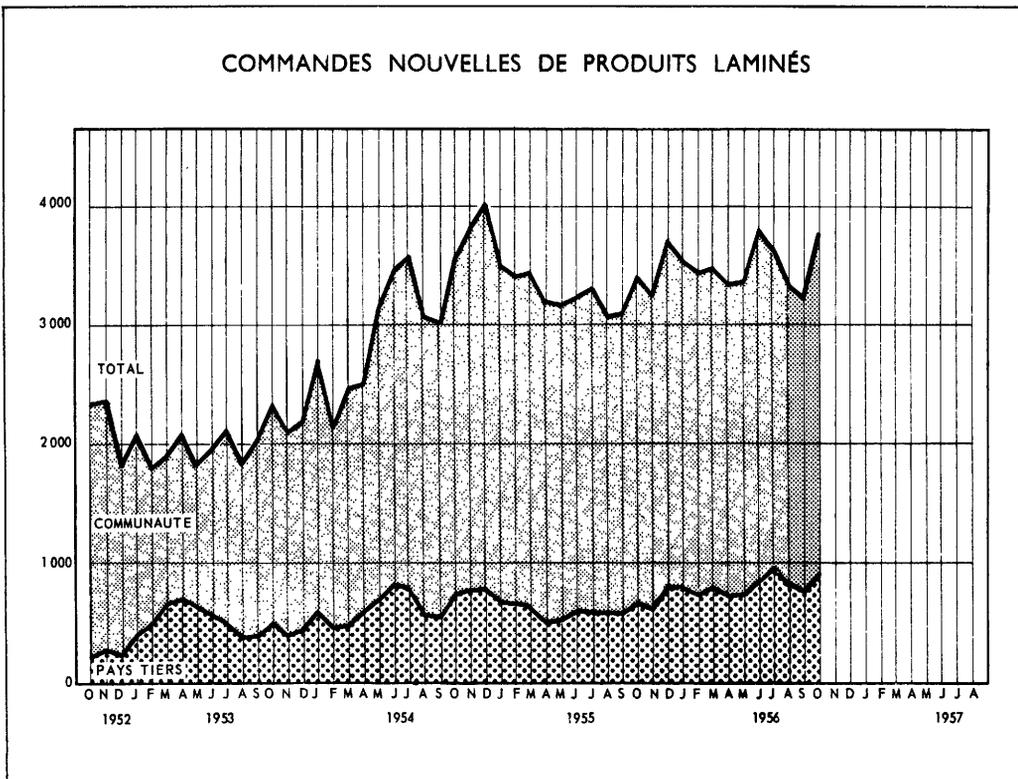
3.- Le marché de l'acier reste ferme pour la plupart des produits, notamment pour le matériel lourd. Si l'on a pu observer, pendant le troisième trimestre de l'année en cours, un fléchissement saisonnier de la demande, il n'a cependant été que de faible amplitude.

On peut s'attendre à ce que, après ce ralentissement passager des commandes, la demande de produits sidérurgiques s'accroisse au quatrième trimestre. La production, ralentie elle aussi au cours de l'été, reçoit une nouvelle impulsion, mais elle se heurte à des goulots d'étranglement de plus en plus étroits (capacité de production, approvisionnement en matières premières) qui limiteront sa croissance.

Les besoins d'importation de ferraille, déjà dangereusement élevés, tendront à s'accroître encore substantiellement. Le manque de coke, atténué au troisième trimestre par le ralentissement saisonnier de la production sidérurgique, se manifestera plus fortement pendant les derniers mois de l'année. Ces difficultés d'approvisionnement se feront sentir de façon plus aiguë dans les régions de la Communauté qui sont les moins bien situées par rapport aux sources de matières premières. Elles pourraient avoir comme conséquence que la production sidérurgique se maintiendrait au-dessous du niveau correspondant aux capacités de production, alors que la demande intérieure et extérieure requerraient, pour être entièrement satisfaites, une production plus grande encore que celle qui correspond à ces capacités.

4.- Les enregistrements de commandes nouvelles en produits laminés, en diminution depuis le mois de juin (3 795 000 tonnes), étaient tombés à 3 297 000 tonnes en août; ils se sont élevés à 3 328 000 en septembre et à 3 742 000 tonnes en octobre.

### COMMANDES NOUVELLES DE PRODUITS LAMINÉS



(en milliers de tonnes)

Pour les dix premiers mois de 1956, les enregistrements de commandes nouvelles ont atteint une moyenne mensuelle de 3 479 000 tonnes contre 3 281 000 tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de 6 %. Il y a lieu de souligner que ce taux d'accroissement ne reflète pas toujours exactement l'évolution de la demande, étant donné qu'un certain nombre d'usines se mettent temporairement "hors marché" ou limitent l'inscription de nouvelles commandes afin d'éviter un gonflement exagéré du volume de leur carnet.

Les commandes en carnet s'élevaient, fin août, à 14,8 millions de tonnes contre 13,4 millions à la fin du mois correspondant de 1955.

La diminution saisonnière au troisième trimestre a touché les commandes en provenance des marchés intérieurs (2 203 000 tonnes par mois contre 2 307 000 tonnes au deuxième trimestre) et celles enregistrées par les entreprises situées dans un autre pays de la Communauté que celui de l'acheteur (344 000 tonnes par mois contre 393 000 tonnes au deuxième trimestre). En octobre, les commandes en provenance des marchés intérieurs et des autres pays de la Communauté ont de nouveau augmenté (respectivement 2 445 000 et 396 000 tonnes), mais moins fortement que les commandes en provenance des pays tiers qui, en revanche, n'ont pas cessé d'augmenter depuis le deuxième trimestre de 1955 (539 000 tonnes par mois). Elles ont atteint 836 000 tonnes par mois au troisième trimestre de 1956,

778 000 tonnes au deuxième trimestre et 901 000 tonnes en octobre. En dehors des Etats-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne, figurent sur la liste des acheteurs des pays comme l'Inde, l'Australie, le Japon, le Canada et la Russie soviétique.

Une analyse des enregistrements de commandes nouvelles de produits laminés montre qu'à partir du deuxième trimestre de l'année en cours leur niveau est, en général, supérieur à celui qui fut atteint pendant les trimestres correspondants de l'année 1955 :

EVOLUTION DES COMMANDES PAR PAYS

(en indice : périodes correspondantes de 1955 = 100)

	<u>1er trim.</u> <u>1956</u>	<u>2ème trim.</u> <u>1956</u>	<u>3ème trim.</u> <u>1956</u>	<u>octobre</u> <u>1956</u>
Allemagne (R.F.)	101	107	104	114
Belgique	115	111	101	107
France et Sarre	96	106	109	100
Italie	99	128	133	113
Luxembourg	103	103	106	121
Pays-Bas	96	115	111	109
<u>Communauté :</u>	<u>101</u>	<u>109</u>	<u>108</u>	<u>109</u>
	===	===	===	===

5.- Les livraisons de produits laminés des usines de la Communauté sont passées de 3 300 000 tonnes en juillet à 3 288 000 tonnes en août (dernier chiffre disponible). Après avoir été sensiblement inférieur aux commandes enregistrées en juin et juillet, leur niveau s'est ainsi de nouveau rapproché de celui des commandes enregistrées au cours du même mois (3 297 000 tonnes).

Pour les huit premiers mois de l'année en cours, les livraisons des usines de la Communauté ont atteint 26,9 millions de tonnes contre 24,6 millions pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de 9,1 % qui se compare à un taux d'accroissement des commandes enregistrées de 6 % (pour les dix premiers mois).

6.- Les exportations de produits sidérurgiques sur les pays tiers(1) qui étaient orientés à la hausse depuis le début de l'année en cours, ont diminué en juillet (723 200 tonnes contre 813 700 tonnes en juin). Il ne semble cependant pas que cette diminution amorce un changement de tendance, étant donné que l'évolution des commandes en provenance des pays tiers laisse prévoir, au contraire, que les exportations augmenteront de nouveau dans les prochains mois (2).

---

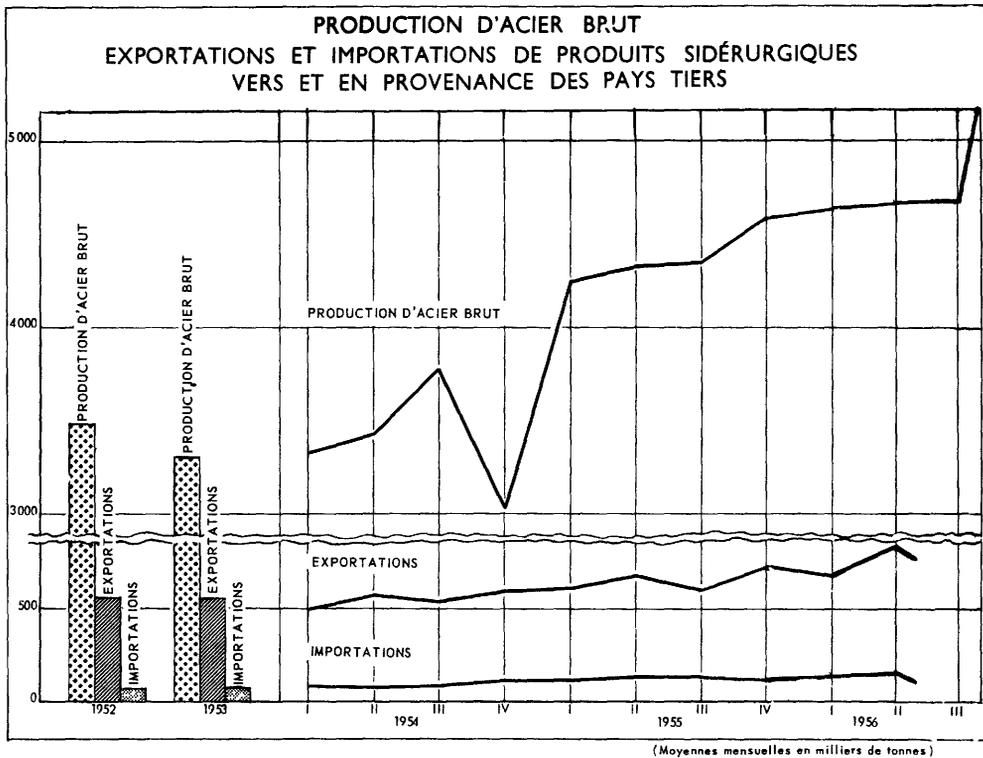
(1) Y compris les produits bruts.

(2) Voir plus haut, N° 4.

Pendant les sept premiers mois de l'année en cours, les pays de la Communauté ont exporté 5 millions de tonnes de produits sidérurgiques vers les pays tiers, contre 4,4 millions de tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation d'environ 15 %.

7.- La production d'acier brut de la Communauté a marqué, en octobre, un nouveau record avec 5 157 000 tonnes contre 4 744 000 tonnes en septembre et 4 673 000 tonnes en août.

Pendant les dix premiers mois de l'année en cours, les usines de la Communauté ont produit 4 713 000 tonnes d'acier brut par mois, contre 4 347 000 tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de 8,4 %.



L'évolution de la production d'acier brut dans la Communauté se compare comme suit à celle de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis (moyenne mensuelle des neuf premiers mois en milliers de tonnes) :

	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>Différence</u>
Communauté . . . . .	4 313	4 661	+ 8,1 %
Grande-Bretagne . . . . .	1 651	1 724	+ 4,4 %
Etats-Unis . . . . .	8 647	8 354	- 3,4 %

8.- Un examen de l'évolution par pays montre que dans tous les pays de la Communauté les résultats obtenus pendant l'année 1956 dépassent assez largement ceux de l'année précédente :

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ACIER BRUT

(en indice : périodes correspondantes de 1955 = 100)

	<u>1er trim.</u> <u>1956</u>	<u>2ème trim.</u> <u>1956</u>	<u>3ème trim.</u> <u>1956</u>	<u>octobre</u> <u>1956</u>
Allemagne (R.F.)	111	108	108	111
Belgique	110	110	106	114
France	104	107	108	112
Sarre	113	103	106	109
Italie	107	109	111	111
Luxembourg	106	113	106	105
Pays-Bas	109	109	104	108
<u>Communauté :</u>	<u>109</u>	<u>108</u>	<u>107</u>	<u>111</u>

9.- La production de fonte de la Communauté qui, depuis le mois de juillet, s'était maintenue à un niveau légèrement supérieur à 3,6 millions de tonnes, a atteint 3 868 000 tonnes en octobre. La moyenne mensuelle des dix premiers mois de 1956 s'établit à 3 620 000 tonnes contre 3 390 000 tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de 6,8 % contre un taux d'accroissement de la production d'acier brut de 8,4 %.

10.- La production totale d'aciers fins et spéciaux de la Communauté a atteint, en 1955, plus de 4 millions de tonnes (lingots et moulages), soit 7,7 % de la production totale d'acier brut de la Communauté. Sur ce total 1 709 000 tonnes, soit 42 %, sont constituées par les aciers fins au carbone et 58 % par les aciers spéciaux alliés (2 350 000 tonnes) (1).

---

(1) On se rappelle que les aciers fins et spéciaux ne sont entrés dans le marché commun que le 1er août 1954, plus d'un an après les produits en acier ordinaire. Des difficultés particulières de recensement, dues notamment à la mise au point de définitions communes, ont retardé jusqu'à maintenant la publication de données sur ces aciers. Pour ces raisons également, il n'est pas possible actuellement de remonter au-delà de l'année 1955. Pour plus de détails voir Informations statistiques, 3ème année, n° 5 (en préparation).

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ACIERS FINS ET SPECIAUX (1)  
(en milliers de tonnes et en pourcentage de la production totale d'acier brut)

	1 9 5 5					1 9 5 6	
	Année	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.
Allemagne	1 755,1 (8,2)	394,5 (7,7)	427,2 (8,3)	455,7 (8,3)	477,7 (8,6)	504,1 (8,8)	503,2 (9,0)
Benelux (2)	168,2 (1,7)	35,6 (1,4)	41,3 (1,7)	39,5 (1,6)	51,8 (2,0)	53,3 (2,0)	47,4 (1,7)
France et Sarre	1 296,4 (8,2)	288,3 (7,4)	346,5 (8,6)	301,4 (8,1)	360,2 (8,7)	352,5 (8,6)	369,2 (8,7)
Italie	837,8 (15,5)	196,4 (15,5)	221,5 (16,1)	211,9 (15,9)	208,1 (14,7)	211,1 (15,5)	224,3 (15,1)
<u>Communauté:</u>	<u>4 057,5</u> (7,7)	<u>914,8</u> (7,2)	<u>1 036,5</u> (8,0)	<u>1 008,5</u> (7,7)	<u>1 097,8</u> (8,0)	<u>1 121,0</u> (8,1)	<u>1 144,1</u> (8,2)

11.- L'évolution observée dans la Communauté se compare comme suit à celle qu'on peut noter dans les pays tiers producteurs d'aciers spéciaux (3) :

- 
- (1) Lingots d'aciers fins au carbone, ainsi que lingots et moulages d'aciers spéciaux alliés.
  - (2) Les données relatives aux pays du Benelux ont été groupées en raison de la faiblesse relative de la production de ces pays et du petit nombre d'usines intéressées par cette production.
  - (3) La comparaison porte, pour la Communauté, sur les aciers spéciaux alliés et, pour les autres pays, sur l'ensemble des aciers alliés à l'exception de la Suède pour qui il s'agit des aciers fins au carbone et des aciers spéciaux alliés.

	Accroissement de la production entre le 1er trim. 1955 et le 1er trim. 1956	Part des aciers spéciaux dans la production totale d'acier brut	
		1er trim. 1955	1er trim. 1956
Communauté	+ 26,1 %	4,12 %	4,77 %
Etats-Unis	+ 22,3 %	9,10 %	9,53 %
Royaume-Uni	+ 13,7 %	6,09 %	6,47 %
Suède	+ 11,1 %	22,38 %	22,47 %
Japon	+ 65,0 %	3,68 %	5,15 %

Le taux d'accroissement le plus faible est observé en Suède, ce qui s'explique par le fait que ce pays est celui pour lequel la production d'aciers fins et spéciaux est déjà la plus développée par rapport à l'ensemble de la production d'acier brut.

L'accroissement du pourcentage de la production d'aciers spéciaux dans la production totale d'acier reflète une modification progressive de la structure de la demande sur le marché de l'acier. Celle-ci est caractérisée par l'importance croissante qu'ont, dans l'économie moderne, les équipements les plus évolués de la technique soumis à un rythme d'utilisation accéléré et aux exigences d'une précision toujours plus poussée.

12.- La production des produits finis laminés qui avait atteint un peu plus de 3,2 millions de tonnes par mois aux premier et deuxième trimestres de 1956, s'est élevée à 3 143 000 tonnes en juillet et à 3 098 000 tonnes en août. L'évolution de la moyenne mensuelle des huit premiers mois de 1955 et de 1956, pour les différentes catégories de produits finis, a été la suivante (en milliers de tonnes) :

	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>Différence</u>
Matériel de voie	116	124	+ 6,9 %
Profilés lourds	265	294	+ 10,9 %
Profilés légers	924	1 028	+ 11,1 %
Fil machine	295	312	+ 5,8 %
Produits pour tubes	120	129	+ 7,5 %
Feuillards	241	258	+ 7,1 %
Tôles de plus de 3 mm	448	544	+ 21,4 %
Tôles de moins de 3 mm	509	511	+ 0,4 %
<u>Total :</u>	<u>2 918</u>	<u>3 200</u>	<u>+ 9,7 %</u>
	=====	=====	=====

On notera le taux d'accroissement particulièrement élevé dans le secteur des produits lourds, surtout de tôles fortes et moyennes, et le plafonnement de la production de tôles fines.

13.- Les importations de produits sidérurgiques en provenance des pays tiers, qui avaient atteint 185 500 tonnes en juin sont retombées à 122 400 tonnes en juillet. Pendant les sept premiers mois de l'année en cours, les pays de la Communauté ont importé 920 500 tonnes de produits sidérurgiques des pays tiers, contre 851 900 tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de 8 %.

14.- Les échanges de produits sidérurgiques entre les pays de la Communauté ont porté, en juillet, sur 398 800 tonnes, contre 452 600 tonnes en juin. Pendant les sept premiers mois de l'année en cours ils se sont élevés à près de 3 millions de tonnes contre plus de 3,2 millions de tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une diminution de 8 %.

Une analyse par pays de livraison et par pays de réception montre l'évolution suivante (sept premiers mois en milliers de tonnes):

	Livraisons			Réceptions		
	1955	1956	Diffé- rence	1955	1956	Diffé- rence
Allemagne (R.F.)	591,6	512,1	- 13,4 %	1 443,0	1 128,3	- 14,9 %
Belgique/Luxembourg	1 360,0	1 338,6	- 1,6 %	275,5	298,5	+ 8,3 %
France et Sarre	1 103,3	1 012,5	- 3,7 %	412,9	513,0	+ 24,2 %
Italie	39,4	25,9	- 34,2 %	311,7	249,9	- 19,8 %
Pays-Bas	220,8	189,6	- 14,1 %	808,0	697,6	- 12,4 %
<u>Communauté:</u>	3 251,1	2 987,3	- 8,1 %	3 251,1	2 947,3	- 8,1 %
	=====	=====	=====	=====	=====	=====

15.- L'approvisionnement de la sidérurgie en minerai de fer est régulièrement assuré pour le moment.

L'extraction brute de minerai de fer a atteint 6 775 000 tonnes en septembre contre 6 405 000 tonnes en août. La moyenne mensuelle du troisième trimestre de l'année en cours s'établit ainsi à 6 579 000 tonnes contre 6 790 000 au deuxième trimestre et 6 265 000 tonnes au troisième trimestre de 1955.

Pendant les neuf premiers mois de l'année en cours, les mines de fer de la Communauté ont produit 6 680 000 tonnes ( 1 938 000 tonnes fer contenu) par mois contre 6 209 000 tonnes ( 1 809 000 tonnes fer contenu) pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de 7,6 % qui se compare, pour les mêmes périodes, à un taux d'accroissement de la production de fonte de 6,6 %.

Les importations des pays tiers sont en augmentation: 1 765 000 tonnes en mai, 1 836 000 tonnes en juin et 2 251 000 tonnes en juillet (dernier chiffre disponible). Pour les sept premiers mois de l'année en cours, elles se sont élevées à plus de 12 millions de tonnes contre un peu moins de 10 millions de tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de 22%.

Les exportations vers les pays tiers sont passées de 96 000 tonnes en mai à 77 000 tonnes en juin et à 84 000 tonnes en juillet. L'augmentation entre 1955 et 1956 (pour les sept premiers mois) a été faible (de 545 000 à 559 000 tonnes).

La consommation de minerai de fer pendant les derniers mois a dépassé légèrement, avec plus de 8 millions de tonnes par mois, les disponibilités: les stocks des mines de fer sont tombés de 4,5 millions de tonnes fin juin à moins de 4 millions de tonnes fin septembre.

Les échanges de minerai de fer entre les pays de la Communauté continuent à augmenter: de 1 188 400 tonnes en juin, ils sont passés à 1 213 900 tonnes en juillet. Pendant les sept premiers mois de l'année en cours, ils ont porté sur 8,2 millions de tonnes contre 7,5 millions de tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de 9,8 %.

Une analyse par pays de livraison et par pays de réception montre l'évolution suivante (sept premiers mois en millions de tonnes:

	<u>Livraisons</u>		<u>Réceptions</u>	
	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>
Allemagne (RF) . . . . .	9,3	24,7	40,1	692,9
France/Sarre . . . . .	7 234,5	7 718,5	18,0	69,1
Italie . . . . .	4,4	39,2	1,2	1,4
Belgique/Luxembourg . . . . .	203,5	393,1	6 955,2	7 350,4
Pays-Bas . . . . .	-	3,1	76,3	72,8
<u>Communauté</u> . . . . .	<u>7 451,7</u>	<u>8 178,6</u>	<u>7 451,7</u>	<u>8 178,6</u>

On notera l'accroissement sensible des réceptions de l'Allemagne en provenance de la France et du Luxembourg.

16.- L'approvisionnement de la sidérurgie en ferraille, bien qu'assuré jusqu'ici d'une manière assez satisfaisante, pose de graves problèmes pour le développement de la production d'acier.

En effet, la situation sur le marché de la ferraille devient de plus en plus tendue, non seulement dans la Communauté et dans l'ensemble de l'Europe occidentale, mais dans le monde entier, à l'exception des pays sous-développés et des Etats-Unis d'Amérique qui disposent encore actuellement d'excédents exportables de ferraille.

Cette tension est due à l'expansion extrêmement rapide de la sidérurgie mondiale. Dans les pays de la Communauté, la production sidérurgique a augmenté de 30 % de 1954 à 1956. Une augmentation du même ordre de grandeur peut être escomptée entre 1956 et 1960. Le rythme de croissance n'est guère plus faible dans les autres pays de l'Europe. Il est plus élevé encore dans les pays extra-européens.

Or, plus de 45 % des matières ferreuses nécessaires pour l'élaboration de l'acier sont fournis, dans la Communauté, par la ferraille. Ce pourcentage est plus élevé encore dans les autres grandes régions productrices qui recourent dans une proportion plus large au procédé Martin, gros consommateur de ferraille.

Dans la Communauté, 70 % de la ferraille nécessaire à la production de l'acier proviennent des chutes des industries sidérurgiques et des industries de transformation d'acier. Cette source de ferraille croît sensiblement dans la même proportion que la production sidérurgique elle-même. Le reste provient du ramassage des vieilles ferrailles provenant à leur tour de produits finis élaborés à partir de l'acier produit il y a une génération, lorsque la production sidérurgique était considérablement inférieure à son niveau actuel et croissait beaucoup plus lentement qu'à présent.

L'écart entre les besoins et les disponibilités de ferraille s'élargit rapidement, à mesure que la production sidérurgique augmente. Or, dans les régions exportatrices (Etats-Unis et pays sous-développés), la production s'accroît tout aussi rapidement.

Sous réserve de certaines fluctuations de courte durée, la tension sur le marché de la ferraille, tant dans la Communauté que dans le monde, est donc appelée à s'accroître. Il en résulte que le développement de l'industrie sidérurgique implique un recours de plus en plus grand à la fonte, ce qui nécessite à son tour des investissements massifs en hauts fourneaux, installations d'agglomération et cokeries ainsi que dans les mines de fer. La Haute Autorité s'applique à faciliter ces investissements dans les pays de la Communauté (1).

En attendant que ces investissements portent leurs fruits, la Communauté doit pouvoir disposer d'une part des disponibilités mondiales en ferraille qui soit en rapport avec sa production sidérurgique.

17.- Les disponibilités totales en ferraille qui, depuis avril, avaient dépassé légèrement les besoins, ont été inférieures à ceux-ci à partir du mois de juillet (2 200 000 tonnes contre 2 303 000 tonnes en septembre). Les ressources propres des usines se maintiennent depuis le début de l'année à environ 1,1 million de tonnes par mois, tandis que la collecte intérieure, qui avait atteint 979 000 tonnes en juin, a diminué: 807 000 tonnes en juillet, 756 000 tonnes en août et 801 000 tonnes en septembre. Les importations en provenance des pays tiers, qui avaient également marqué une pointe en juin (322 000 tonnes), se sont élevées à 241 000 tonnes en juillet, à 239 000 tonnes en août et à 228 000 tonnes en septembre.

Pour les neuf premiers mois de l'année en cours et de l'année 1955, le bilan comparatif de ferraille de la sidérurgie du marché commun se présente comme suit (en milliers de tonnes) :

---

(1) Voir plus loin, N° 57.

	<u>1955</u>	<u>1956</u>
<u>Besoins</u>	17 931	19 771
<u>Disponibilités</u>	18 831	19 755
dont :		
Ressources propres des usines	9 855 ou 52,3 %	10 029 ou 50,8 %
Collecte intérieure	6 840 ou 36,3 %	7 327 ou 37,1 %
Importations des pays tiers	2 136 ou 11,3 %	2 399 ou 12,2 %

Les stocks de ferraille en usine, qui avaient augmenté lentement depuis février, ont commencé à diminuer depuis juillet, étant donné qu'à partir de ce moment la consommation excédait les disponibilités. De 2 692 000 tonnes au début de l'année, les stocks sont passés à 2 907 000 tonnes à la fin du mois de juillet pour tomber à 2 713 000 tonnes à la fin du mois de septembre.

18.- Les échanges de ferraille entre les pays de la Communauté, après avoir diminué en avril et mai, ont tendance à augmenter. Ils ont porté sur 119 300 tonnes en juillet, 116 100 tonnes en août et 121 300 tonnes en septembre.

Au cours de ces trois derniers mois, on a pu noter un accroissement des réceptions de l'Italie en provenance de l'Allemagne et de la France. Le Luxembourg qui, en raison de difficultés dans l'approvisionnement coke avait acheté, pour la première fois en juillet des quantités importantes de ferraille en Belgique et en France a maintenu ces importations en août et en septembre. Les réceptions de la France et de la Sarre en provenance de l'Allemagne, qui avaient diminué assez fortement en juillet, se sont de nouveau accrues depuis le mois d'août.

Pendant les neuf premiers mois de l'année en cours, les échanges de ferraille entre les pays de la Communauté se sont élevés à 881 800 tonnes contre 894 000 tonnes pendant la période correspondante de 1955.

19.- L'évolution des prix de la ferraille est caractérisée, depuis juin, par une tendance à la hausse, aussi bien dans les pays de la Communauté qu'aux Etats-Unis:

(en dollars par tonne) (1)

	octobre 1955	juin 1956	octobre 1956
Allemagne (R.F.) . . . . .	34,13	37,78	37,78
Belgique . . . . .	37,81	41,55	46,50
France et Sarre . . . . .	35,50	39,50	41,50
Italie . . . . .	38,40	40,00	41,60
Luxembourg . . . . .	-	45,70	47,47
Pays-Bas . . . . .	36,19	41,90	45,71
Etats-Unis . . . . .	44,50	44,83	56,17

Comme conséquence de l'évolution du "composite price" américain et des frets transatlantiques, la contribution de péréquation pour la ferraille importée et pour les économies de ferraille réalisées par une mise accrue de fonte - contribution qui s'ajoute aux prix intérieurs de la Communauté - a été progressivement augmentée: de 8 dollars au début de l'année en cours, elle est passée de 9,25 dollars pour les mois de mars à juin et à 10,50 dollars pour la période allant de juillet à octobre 1956.

20.- Le régime de la ferraille fixé par la Haute Autorité consiste essentiellement dans deux mécanismes financiers établis en vertu de l'article 53, premier alinéa, b) du Traité. Le premier mécanisme permet une péréquation des prix de la ferraille importée en provenance des pays tiers et de la ferraille achetée à l'intérieur de la Communauté (2). Le second vise à réaliser des économies de ferraille par une mise accrue de fonte et d'acier Thomas liquide au four Martin et au four électrique (3). Ce régime expirait le 31 mars 1956. Avec l'avis conforme du Conseil de Ministres, il a été prorogé successivement jusqu'au 31 janvier 1957(4).

Toutefois, comme ce régime est conçu d'une manière telle que ses effets sur le marché de la ferraille se limitent au court terme, le Conseil de Ministres, lors de sa session du 4 novembre 1956, s'est engagé à faire procéder immédiatement à l'examen d'un nouveau régime qui,

- 
- (1) Pour les pays de la Communauté: prix départ intérieurs, hors taxes, pour les Etats-Unis: "composite price".
  - (2) Décision N° 14-55 du 26 mars 1955. Journal Officiel de la Communauté du 30 mars 1955.
  - (3) Décision N° 26-55 du 20 juillet 1955. Journal Officiel de la Communauté du 26 juillet 1955, et décision N° 3-56 du 15 février 1956. Journal Officiel de la Communauté du 22 février 1956
  - (4) Décision N°10-56 du 7 mars 1956. Journal Officiel de la Communauté du 15 mars 1956, décision N°24-56 du 22 juin 1956. Journal Officiel de la Communauté du 27 juin 1956 et décision N°31-56 du 10 octobre 1956. Journal Officiel de la Communauté du 18 octobre 1956.

par une action sur les causes structurelles qui menacent l'approvisionnement régulier en ferraille du marché commun, facilitera une solution à plus long terme. Le Conseil tiendra compte notamment, d'une part, des principes proposés par la Haute Autorité qui, pour la fixation de la contribution de péréquation, prennent en considération non seulement la variation en pourcentage de la mise de ferraille, mais aussi l'augmentation de la consommation absolue, et d'autre part, des objectifs généraux fixés par la Haute Autorité en vertu de l'article 46, 3 du Traité (1).

21.- Les prix des produits sidérurgiques d'un certain nombre d'entreprises de la Communauté ont été relevés dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre.

En Allemagne, les producteurs sidérurgiques qui, d'ailleurs, n'avaient pas modifié leurs prix depuis juin 1955, ont procédé à une augmentation générale de leurs prix de barème pour les produits laminés. Cette hausse atteint, suivant les produits, 23 à 26 DM par tonne (5 % à 7,3 %) pour la qualité Thomas et 33 à 36 DM par tonne (6,3 % à 9,6 %) pour la qualité Martin. De ces modifications, il résulte une hausse moyenne d'environ 32 DM par tonne ou 6 % par rapport au niveau de juin 1955. En même temps, les "extra" de qualité ont été relevés en moyenne de 2,60 DM par tonne. Les prix de base des aciers spéciaux de même que l'extra pour la ferraille (Schrottpreiszuschlag) ont été également augmentés d'environ 3,5% à 10 % selon les produits et la nuance. A la suite de l'augmentation des prix allemands, les producteurs de la Sarre ont déposé également de nouveaux barèmes pour la qualité Thomas, des augmentations qui se situent, suivant les produits, entre 690 et 2 300 francs français par tonne (2 % à 6,2 %).

Une comparaison des prix intérieurs des produits laminés dans les pays de la Communauté, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, établis à la fin du mois d'octobre 1956, fait apparaître les relations suivantes:

**PRIX INTERIEURS DES PRODUITS LAMINES**  
DANS LA COMMUNAUTE, EN GRANDE-BRETAGNE ET AUX ETATS-UNIS (1)

(en dollars par tonne métrique, départ parité, taxes exclues)

	<u>Allemagne (R.F.)</u>	<u>Belgique</u>	<u>France</u>	<u>Luxembourg</u>	<u>Pays-Bas</u>	<u>Grande-Bretagne</u>	<u>Etats-Unis</u>
Blooms pour barres	78,05	84,00	69,15	84,00	-	75,00	81,55
Laminés marchands	95,10	103/105	90,00	101,00	110,75	88,40/95,30	110,25/111,90
Poutrelles	92,80	107,00	91,15	101,00	-	85,10	110,25
Fil machine	97,15	104,00	93,15	101,00	107,50	92,60	127,90
Feuillards	107,65	100,00	99,15	99,50	107,75	96,15	103,05
Tôles fortes 3/16"	111,20	123,60	113,45	119,60	116,40	92,60	106,90/111,90
Tôles moyennes 1/8"	117,25	125,70	117,00	121,70	121,10	103,55	125,10
Tôles fines à chaud 2,75- < 3 mm	128,70	128,00	125,45	127,60	130,35	109,70	125,10
Tôles fines à froid 1,10- < 1,25 mm	148,55	141,40	141,30	138,40	146,65	121,40	137,80

(1) Pour la Communauté il s'agit des prix de la qualité Thomas, pour la Grande-Bretagne et les Etats-Unis de ceux de la qualité basique qui est utilisée pour les mêmes usages que la qualité Thomas dans la Communauté. En général, il s'agit des prix de base; cependant pour les tôles, en raison des bases sensiblement différentes, il a fallu inclure certains extra d'épaisseur et de format. - Pour rendre les prix anglais franco comparables au prix de parité des autres pays, il en a été déduit un forfait de transport de 4,80 dollars.

(1) Voir plus loin N° 56 et 57.

22.- Un certain nombre d'entreprises de la Belgique, de la France, de l'Italie et des Pays-Bas ont augmenté leurs prix de fontes de moulage, de spieghels et du ferro-manganèse avec effet à partir du 1er octobre 1956.

Les prix de barème pour la fonte hématite d'affinage ont été également relevés: de 18,3 à 18,4 % en Allemagne, de 6 à 6,3 % en Belgique, de 4,9 à 5,1 % aux Pays-Bas et de 2,3 à 2,4 % en Italie.

A la suite de ces majorations de prix, les prix de la fonte hématite d'affinage des producteurs représentatifs de la Communauté, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'une part, et des prix moyens de la ferraille d'autre part, se comparent comme suit (en dollars par tonne métrique, hors taxes) :

	Prix de parité de la fonte hématite d'affinage	Prix moyens de la ferraille (1)	Rapport ferraille/fonte
Allemagne (R.F.)	66,29 (Siegen)	48,28	72,8 %
Belgique	76,90 (Charleroi)	56,86	73,9 %
France et Sarre	71,43 (Longwy)	51,00	71,4 %
Italie	72,00 (Gênes)	52,06	72,3 %
Pays-Bas	76,75 (Ijmuiden)	50,10	73,1 %
Grande-Bretagne	59,91 (tous centres de production)	31,00	?
Etats-Unis	61,50 (Mahening or Shenange Valley)	58,83	95,7 %

Le rapport prix de la ferraille/prix de la fonte d'affinage, qui est de 71 à 74 % dans tous les pays de la Communauté, est inférieur de 10 % environ au taux qui permet, comme il est assez généralement reconnu, l'égalisation des coûts d'utilisation de ces deux matières concurrentes.

23.- Les prix minima à l'exportation des producteurs de la Communauté étaient restés inchangés depuis janvier 1956. A la mi-septembre ils ont été relevés, pour la plupart des produits, de 3,6 à 6,8 %.

Depuis le printemps 1954, les prix à l'exportation ont augmenté plus rapidement que les prix intérieurs de la Communauté. Mais à cette époque, ils se situaient nettement au-dessous du niveau des prix intérieurs. S'ils sont aujourd'hui généralement supérieurs, ils évoluent cependant, pour les principaux produits, dans des gammes de prix très voisines de celles des prix intérieurs. Par ailleurs, à l'exception des produits plats, les prix d'exportation des producteurs de la Communauté sont inférieurs aux prix mondiaux.

(1) Prix gare départ, y compris le prélèvement pour la péréquation ferraille dans la Communauté; prix rendu ("composite price") pour les Etats-Unis pour lesquels les coûts moyens de transports ne sont pas connus. Le prélèvement payé pour la ferraille en Grande-Bretagne n'a pas encore été porté à la connaissance de la Haute Autorité.

Le tableau suivant retrace l'évolution des prix d'exportation des laminés marchands dans la Communauté, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis en la comparant à celle des prix intérieurs de la Communauté (en dollars par tonne métrique) :

	<u>1er janvier</u> <u>1954</u>	<u>1er septembre</u> <u>1956</u>
Prix intérieurs de la Communauté (1).	92,70 à 97,50	93,60 à 111,70
Prix d'exportation de la Communauté	70,00	111,00
Prix d'exportation de la Grande-Bretagne (2)	90,90/96,40	104,50/153,00
Prix d'exportation des Etats-Unis	105,50	120,60/122,60

Ce qui est remarquable dans cette évolution, n'est pas qu'une différence existe, dans la conjoncture actuelle, entre les prix à l'exportation et les prix intérieurs pratiqués par les entreprises de la Communauté, mais que cette différence soit aussi faible.

---

(1) Prix les plus bas et les plus élevés à l'intérieur de la Communauté.

(2) Prix différents suivant dimension ou profil.

## CHARBON

24.- La tension sur le marché commun du charbon s'accroît. D'une part la haute conjoncture actuelle entraîne une augmentation considérable de la demande de combustibles solides, d'autre part, elle crée, dans une situation de plein emploi, des difficultés croissantes pour le recrutement de mineurs.

25.- La demande de houille est encore renforcée, au seuil de l'hiver, par l'augmentation saisonnière des besoins des centrales thermiques et des foyers domestiques. Dans ce dernier secteur l'accroissement des besoins est intensifié par le développement considérable de l'activité du bâtiment, notamment en Allemagne, où l'on utilise, en général, des combustibles solides pour le chauffage domestique.

La production de houille de la Communauté qui, au début de l'année en cours, laissait entrevoir une certaine augmentation par rapport à 1955 a été affectée par deux événements. En France les jeunes mineurs ont été rappelés sous les drapeaux à partir du mois de mai. En face de la diminution de la production charbonnière qui en résultait, le Gouvernement français a décidé, au mois d'août, la démobilisation de ces mineurs. Les effets de ce décret ne vont, toutefois, se faire sentir qu'au quatrième trimestre de l'année en cours et il faut s'attendre pour 1956 à une perte de 1,5 million de tonnes de houille par rapport aux estimations initiales. En Belgique, la catastrophe minière de Marcinelle a provoqué un arrêt de recrutement de main-d'oeuvre étrangère et un fléchissement dans le recrutement des mineurs autochtones.

En Allemagne, la situation est plus favorable étant donné l'évolution satisfaisante du recrutement de mineurs de fond. Toutefois, l'introduction de douze jours de congé supplémentaires par an a introduit un facteur d'incertitude en ce qui concerne l'évolution de l'extraction dans les mois à venir.

Les exportations de houille vers les pays tiers ont diminué dans les derniers mois. Mais les producteurs de la Communauté sont intéressés, pour des raisons de politique commerciale et à cause des stipulations des accords de commerce bilatéraux en vigueur, au maintien d'un certain courant d'exportation. Grâce à la compréhension dont ont fait preuve les membres britanniques du Conseil d'Association, il a été possible de ramener les exportations vers la Grande-Bretagne, qui auraient dû s'élever à environ 2,5 millions de tonnes pour l'année en cours, à un tonnage beaucoup plus faible.

En face de l'évolution de la production et de la demande, la Communauté a dû recourir de plus en plus aux importations en provenance des pays tiers. Mais les ressources des pays tiers européens sont limitées.

On se rappelle que le Gouvernement du Royaume-Uni avait annoncé, en juillet 1955, une réduction rigoureuse des exportations de charbon britannique. Il était prévu que les pays de la Communauté ne recevraient, pour l'ensemble de l'année 1956, que 1,3 million de tonnes. Au cours de négociations menées au sein du Conseil d'Association avec la Grande-Bretagne, il a été possible d'obtenir une augmentation de ces contingents, de sorte que les importations de charbon anglais s'élèveront probable-

ment à 3 millions de tonnes. Ainsi les consommateurs traditionnels de charbon anglais ne seront pas brusquement privés de leur source d'approvisionnement.

En ce qui concerne les pays de l'Europe de l'Est, la Communauté reçoit des livraisons régulières de provenance de la Pologne et de l'Union soviétique. Mais les difficultés d'approvisionnement qui existent dans ces pays interdisent de prévoir une augmentation sensible de ces livraisons.

C'est ainsi que la Communauté doit couvrir ses besoins supplémentaires par des importations de charbon américain qui, depuis deux ans, augmentent régulièrement et atteindront probablement, pour l'ensemble de l'année en cours, 30 millions de tonnes contre 6 millions de tonnes en 1954. Pour le seul quatrième trimestre de 1956, elles s'élèveront à 10 millions de tonnes environ. En dépit de ces tonnages extrêmement importants, il ne semble pas qu'il faille avoir des inquiétudes, ni en ce qui concerne les disponibilités, la production américaine étant remarquablement élastique, ni quant aux possibilités d'expédition, étant donné que les installations portuaires sont en train d'être élargies en Amérique et qu'elles sont suffisamment équipées en Europe pour la manutention des tonnages prévus.

Un facteur d'incertitude est toutefois constitué par les frets transatlantiques qui s'élèvent actuellement jusqu'à 12,88 dollars pour les voyages isolés.

Les importations massives de charbon américain assurent l'équilibre du bilan d'approvisionnement de la Communauté et permettent aux industries de travailler à pleine capacité. Elles soulèvent néanmoins des problèmes difficiles, à cause de la différence de prix par rapport aux prix intérieurs de la Communauté. De plus, elles ont des répercussions sur les balances de paiement étant donné que le charbon américain et une grande partie des frets sont payables en dollars.

26.- Les conditions d'approvisionnement en coke sont fondamentalement différentes de celles de la houille. Dans ce domaine la Communauté ne dispose que de sa production propre, les possibilités d'importation en provenance de pays tiers étant extrêmement limitées.

En 1955, la consommation intérieure de coke de la Communauté se répartissait comme suit : 66 % par l'industrie sidérurgique, 14 % par les autres industries, 16 % par les foyers domestiques et 4 % par les autres secteurs. La part de l'industrie sidérurgique s'est encore accrue en 1956. C'est dire que l'influence exercée par la sidérurgique sur le marché du coke augmente de plus en plus.

Les cokeries de la Communauté ne sont pas en mesure de couvrir la totalité des besoins de la Communauté. Les estimations établies au début de l'année en cours, selon lesquelles la Communauté aura un déficit de 700 000 tonnes en 1956, se sont d'ores et déjà avérées exactes.

Il ne paraît pas que cette situation s'améliorera en 1957. On peut s'attendre pour 1957 à une augmentation de la capacité des cokeries de 2,65 millions de tonnes par rapport à 1956. L'augmentation de la capacité de production de fonte peut être évaluée à 2,5 millions de tonnes. L'utilisation de cette capacité supplémentaire accroîtra les besoins de

coke d'une quantité correspondante. Pour les autres industries et les foyers domestiques, l'augmentation des besoins de coke s'élèvera à 700 000 tonnes. Ainsi, à un accroissement des besoins de 3,2 millions de tonnes correspondra une augmentation des disponibilités de 2,65 millions de tonnes dans l'hypothèse où les exportations vers les pays tiers se maintiendraient au niveau de 1956.

Si la haute conjoncture actuelle persiste en 1957 et si la production sidérurgique tend à s'accroître jusqu'à la limite posée par la capacité de production de fonte, le bilan de coke de la Communauté montrera donc un déficit supplémentaire de 700 000 tonnes. D'autres facteurs, comme les disponibilités limitées de ferraille, pourront encore aggraver cette situation.

Dans ces conditions, les investissements dans les installations de cokéfaction revêtent une importance particulière. La Haute Autorité s'en est préoccupée dans la détermination de ses objectifs généraux (1).

27.- La situation actuelle de l'approvisionnement en charbon de la Communauté est différente suivant les secteurs de consommation et les régions de la Communauté.

Dans le secteur de la consommation industrielle, on constate, depuis un an, un développement satisfaisant des stocks dans les grandes entreprises privées et publiques.

La situation est plus difficile dans le secteur de la consommation domestique. Celui-ci souffre, depuis des années, d'un manque structurel d'antracite classé qui ne peut être que partiellement comblé par des importations. A ce facteur, il faut ajouter les difficultés qui résultent de la capacité insuffisante des cokeries. On s'efforce, pour cette raison, d'utiliser au maximum les capacités disponibles des cokeries gazières.

Pour l'ensemble de la Communauté, les livraisons de houille, de coke de houille et de briquettes de lignite aux foyers domestiques et à l'artisanat se sont élevées à 62 millions de tonnes en 1955, soit 10 millions de plus qu'en 1953. Pour l'année en cours, on peut escompter une augmentation d'environ 3 millions de tonnes par rapport à 1955.

La situation charbonnière dans les différents pays de la Communauté peut être brièvement caractérisée de la manière suivante :

En Allemagne fédérale, le taux d'accroissement de la production sidérurgique est très élevé. Pour les neuf premiers mois de l'année en cours, la production de fonte s'est accrue de près de 900 000 tonnes par rapport à la période correspondante de l'année 1955. L'économie énergétique de ce pays étant basée essentiellement sur le charbon, l'expansion de presque tous les secteurs grands consommateurs d'énergie, notamment l'industrie et les foyers domestiques, a entraîné une augmentation considérable de la demande de combustibles solides. En vue de la satisfaire,

---

(1) Voir plus loin N° 56 et 57.

tout en faisant face à ses obligations envers les autres pays de la Communauté et les pays tiers, l'Allemagne importera, en 1956, environ 12 millions de tonnes de charbon américain.

En Belgique, la situation était satisfaisante avant la catastrophe de Marcinelle qui a eu des répercussions sensibles sur la production. Quoique les stocks des gros consommateurs montrent, dans l'ensemble, un niveau suffisant, une certaine inquiétude règne sur le marché qui a entraîné une raréfaction du charbon. Les importations de charbon américain pendant le quatrième trimestre de l'année en cours, qui étaient initialement chiffrées à 480 000 tonnes, devront probablement s'élever à 1 million de tonnes.

En France, la situation a été aggravée, au début de l'année en cours, par une mauvaise hydraulité. On sait que ce pays réagit très fortement aux changements climatiques. (Pendant l'année charbonnière 1955/56, des conditions météorologiques défavorables et la mauvaise hydraulité ont entraîné une augmentation de la consommation de charbon de l'ordre de 3 millions de tonnes.) A ces facteurs, il faut ajouter le retard de la production. Dans ces conditions, la France s'est vue obligée de renforcer ses importations de charbon américain, qui, pour l'année 1956, s'élèveront à environ 6 millions de tonnes. Le bilan de coke est déficitaire. La sidérurgie française manque de 50 000 tonnes de coke par mois pour être en mesure d'utiliser pleinement ses possibilités de production.

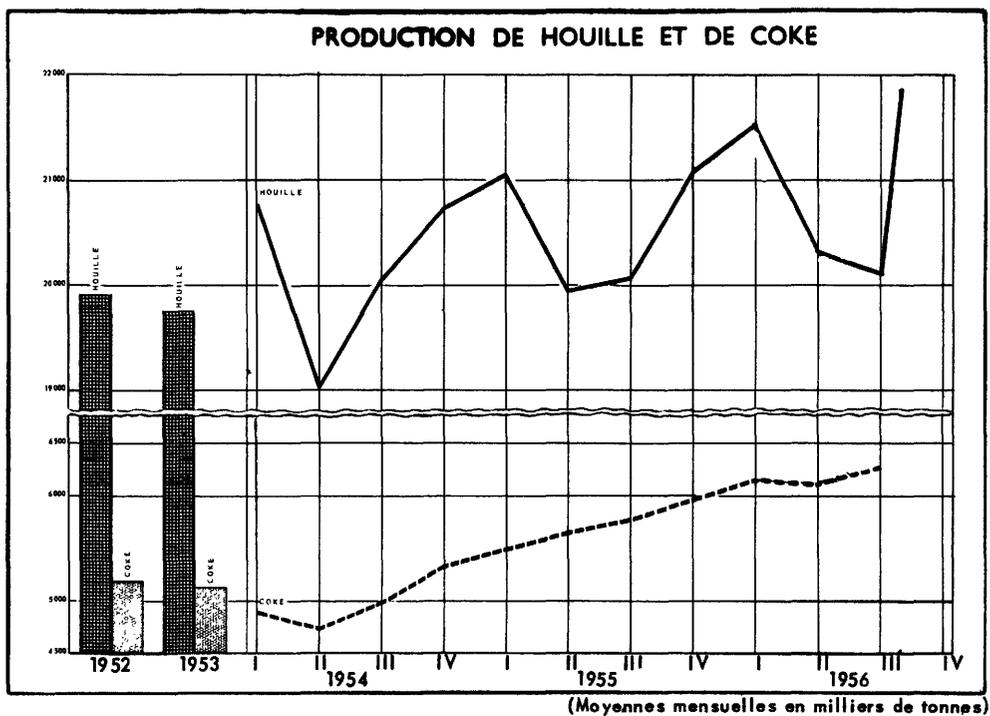
En Italie, le bilan de coke se trouve en équilibre grâce à l'extension de la capacité des cokeries. Les besoins croissants en charbon à coke ne pouvant pas être couverts par des livraisons en provenance des autres pays de la Communauté, les importations des pays tiers, notamment des Etats-Unis, sont en augmentation et ont atteint 4,7 millions de tonnes pendant les huit premiers mois de l'année en cours.

Dans le Grand-Duché de Luxembourg, la sidérurgie éprouve, comme dans les autres pays de la Communauté, des difficultés à s'assurer un approvisionnement suffisant en coke.

Aux Pays-Bas, enfin, la situation a pu être équilibrée par des importations massives de charbon américain, qui atteindront près de 4 millions de tonnes en 1956.

28.- Il y a lieu de remarquer que, dans cet exposé succinct de la situation charbonnière de la Communauté, l'éventualité d'une pénurie de fuel-oil, comme conséquence d'une évolution défavorable de l'affaire de Suez, n'a pas été prise en considération. Même en excluant l'éventualité d'un arrêt complet de l'approvisionnement en produits pétroliers, des difficultés temporaires pourraient naître qui auraient, non pas tant des conséquences techniques (les besoins des industries qui sont équipées pour passer de l'utilisation du fuel à celle du charbon ne s'élèvent guère à plus de 4 à 5 millions de tonnes par an), que des conséquences psychologiques.

29.- La production de houille de la Communauté s'est élevée à 19 534 000 tonnes en septembre et à 21 917 000 tonnes en octobre. Pendant les dix premiers mois de 1956, les mines de la Communauté ont extrait 207 888 000 tonnes contre 204 416 000 pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de 1,7 % seulement.



L'évolution de la production de houille de la Communauté se compare comme suit, à celle de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis (moyenne mensuelle des neuf premiers mois en millions de tonnes) :

	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>Différence</u>
Communauté . . . . .	20,4	20,7	+ 1,5 %
Grande-Bretagne (1) . . . . .	18,9	19,0	+ 0,4 %
Etats-Unis (1) . . . . .	35,9	40,1	+ 11,5 %

Une analyse par pays montre que la légère augmentation de la production de la Communauté provient essentiellement des mines allemandes. C'est le seul pays dont la production se situe, pour les trois trimestres de l'année en cours, au-dessus des résultats obtenus pendant les périodes correspondantes de l'année 1955. La production belge dépassait encore, aux premier et deuxième trimestres, les niveaux de l'année précédente, alors que la production du troisième trimestre a été gravement affectée par les conséquences de la catastrophe de Marcinelle. En France, l'extraction a été en retard pour les trois premiers trimestres de l'année, en cours en comparaison avec les résultats de 1955.

(1) Sur la base de la production de 40 semaines.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE HOUILLE

(en indice : périodes correspondantes de 1955 = 100)

	<u>1er trim.</u> <u>1956</u>	<u>2ème trim.</u> <u>1956</u>	<u>3ème trim.</u> <u>1956</u>	<u>octobre</u> <u>1956</u>
Allemagne (R.F.)	103,3	104,3	102,6	103,4
Belgique	104,6	102,9	92,9	98,2
France	99,3	97,7	99,6	105,3
Sarre	102,4	99,2	96,0	103,1
Italie	100,0	92,6	89,3	94,7
Pays-Bas	99,0	103,4	98,2	106,9
<u>Communauté</u>	<u>102,3</u>	<u>102,1</u>	<u>100,1</u>	<u>103,3</u>
	=====	=====	=====	=====

30.- Les effectifs du fond, qui étaient tombés de 657 300 unités fin février 1956 à 642 100 unités à la fin du mois de juillet, sont encore en diminution et avaient atteint, à la mi-octobre, 640 600 unités contre 642 600 à la fin du mois d'octobre 1955.

L'évolution a été cependant favorable en Allemagne. La baisse saisonnière pendant les mois d'été, presque générale dans tous les bassins de la Communauté, a été beaucoup moins prononcée qu'en 1955. L'effectif du fond des mines allemandes s'est élevé à la mi-octobre à 334 200 unités, soit presque 10 000 ouvriers de fond de plus qu'à la période correspondante de l'année 1955. Il semble que cette évolution favorable de l'effectif du fond a été le facteur prépondérant dans l'augmentation de l'extraction de houille par jour ouvré qui, entre septembre 1955 et septembre 1956, s'est accrue de près de 4,2 %.

En Belgique, les effectifs fond sont en baisse. A la mi-octobre 1956, ils comptaient, avec 96 000 unités, 7 000 unités de moins qu'à l'époque correspondante de 1955.

Les mines française, dont l'effectif fond s'élevait au milieu du mois d'octobre à 138 300 unités, ont perdu 3 600 unités de fond en comparaison avec le niveau de mi-octobre 1955.

En Sarre, les effectifs fond ont légèrement diminué (de 37 200 à 36 900 unités).

Une légère augmentation est intervenue aux Pays-Bas (de 30 100 à 30 500).

31.- Le rendement fond par ouvrier et poste évolue favorablement. Après avoir atteint un niveau record en juillet avec 1 546 kg (moyenne pondérée de la Communauté), il a légèrement fléchi, mais se maintient, avec 1 509 kg à la mi-octobre, au-dessus du niveau de la période correspondante de l'année 1955 (1 490 kg).

32.- La production de coke s'est élevée à 6 163 000 tonnes en septembre contre 6 300 000 tonnes en août. La moyenne mensuelle du troisième trimestre de l'année en cours se situe ainsi, avec 6 246 000 tonnes, à 8,2% au-dessus de celle de la période correspondante de 1955 (5 771 000 tonnes).

Pendant les neuf premiers mois de 1956, les cokeries de la Communauté ont produit 55 564 000 tonnes de coke contre 50 739 000 tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de 9,5 %.

L'Allemagne, qui produit près de 60 % du coke de la Communauté, enregistre, avec un accroissement de 2 324 000 tonnes, l'augmentation absolue la plus importante. En valeur relative, toutefois, des progrès importants ont été réalisés également dans les autres pays de la Communauté, notamment en Italie et en France.

#### EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE COKE

(neuf premiers mois, en milliers de tonnes)

	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>Différence</u>
Allemagne (R.F.)	29 988	32 312	+ 7,7 %
Belgique	4 982	5 406	+ 8,5 %
France	7 809	9 030	+ 15,7 %
Sarre	2 935	3 139	+ 7,0 %
Italie	2 144	2 538	+ 18,4 %
Pays-Bas	2 881	3 134	+ 8,8 %
Communauté	<u>50 739</u> =====	<u>55 564</u> =====	<u>+ 9,5 %</u> =====

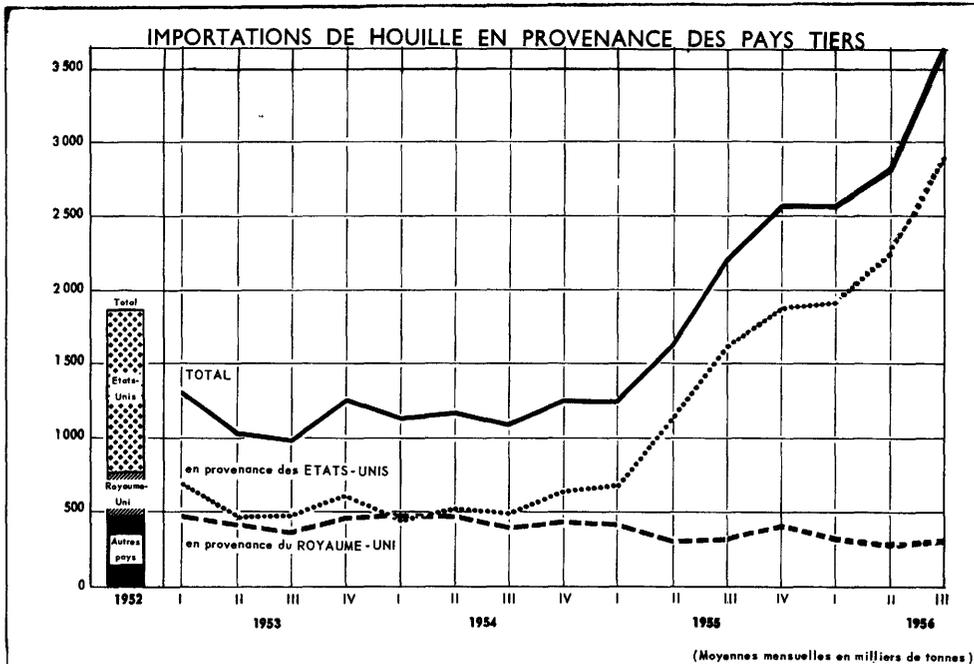
33.- Les importations de houille en provenance des pays tiers se sont élevées à 3 677 000 tonnes en septembre contre 3 753 000 tonnes en août. Pendant les neuf premiers mois de l'année en cours les pays de la Communauté ont importé 27 millions de tonnes de houille contre 15,4 millions de tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de plus de 76 %. La part du charbon américain dans les importations totales de la Communauté est passée de 67 % en 1955 à 79 % en 1956.

Une analyse par pays importateurs et par pays d'origine montre l'évolution suivante (neuf premiers mois en milliers de tonnes).

<u>Pays importateurs :</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>Différence</u>
Allemagne (R.F.)	5 533	10 222	+ 84,7%
Belgique	912	1 605	+ 75,9%
France	2 051	6 224	+203,5%
Luxembourg	-	14	-
Italie	5 118	5 451	+ 6,5%
Pays-Bas	1 739	3 503	+101,4%
<u>Communauté:</u>	<u>15 353</u> =====	<u>27 030</u> =====	<u>+ 76,1%</u> =====

<u>Pays d'origine :</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>Différence</u>
Etats-Unis	10 286	21 307	+107,1%
Grande-Bretagne	3 060	2 759	- 9,8%
Pologne	819	1 545	+ 88,6%
Union soviétique	859	894	+ 4,1%
Autres pays	327	534	+ 63,3%
<u>Total :</u>	<u>15 353</u> =====	<u>27 030</u> =====	<u>+ 76,1%</u> =====



34.- Les exportations de houille vers les pays tiers diminuent. - De 502 300 tonnes en août, elles sont tombées à 464 400 tonnes en septembre. La moyenne mensuelle du troisième trimestre de l'année en cours ressort à 507 000 tonnes, contre 826 000 tonnes au troisième trimestre de 1955.

Pendant les neuf premiers mois de 1956, les pays de la Communauté ont exporté 4 452 000 tonnes de houille, contre 8 256 000 tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une diminution de 46 %.

35.- Les exportations de coke vers les pays tiers plafonnent. - De 437 000 tonnes en août, elles sont passées à 445 000 tonnes en septembre. La moyenne mensuelle du troisième trimestre de l'année en cours s'élève à 444 000 tonnes contre 469 000 tonnes au troisième trimestre de 1955. Pendant les neuf premiers mois de 1956, les pays de la Communauté ont exporté 3 680 000 tonnes de coke contre 4 006 000 tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une diminution de 8,1 %.

36.- Les échanges de houille et d'agglomérés de houille entre les pays de la Communauté diminuent. - Ils ont porté sur 1 519 000 tonnes en septembre contre 1 708 000 tonnes en août. La moyenne mensuelle du troisième trimestre de 1956 s'est élevée à 1 629 000 tonnes contre 1 934 000 tonnes au troisième trimestre de 1955.

Pendant les neuf premiers mois de l'année en cours, 14 820 000 tonnes de houille et d'agglomérés de houille ont été échangées entre les pays de la Communauté contre 17 919 000 tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une diminution de 17,3 %.

Une analyse par pays de livraison et par pays de réception montre l'évolution suivante (neuf premiers mois en milliers de tonnes):

	Livraisons			Réceptions		
	1955	1956	Différence	1955	1956	Différence
Allemagne (R.F.)	7 834	7 647	- 2,4%	4 766	3 484	-26,5%
Belgique	4 216	2 966	-29,6%	1 746	1 326	-24,1%
France et Sarre	5 187	3 588	-30,8%	4 051	4 028	- 0,6%
Italie	-	-	-	2 513	2 553	+ 1,6%
Luxembourg	-	-	-	228	243	+ 6,6%
Pays-Bas	684	620	- 9,4%	4 615	3 166	-29,2%
<u>Communauté</u>	<u>17 919</u>	<u>14 820</u>	<u>-17,3%</u>	<u>17 919</u>	<u>14 820</u>	<u>-17,3%</u>

37.- Les échanges de coke entre les pays de la Communauté plafonnent. - En septembre, ils ont porté sur 761 000 tonnes contre 758 000 tonnes en août. La moyenne mensuelle du troisième trimestre de 1956 s'établit à 760 000 tonnes contre 734 000 tonnes au troisième trimestre de 1955.

Pendant les neuf premiers mois de l'année en cours, 6 857 000 tonnes de coke ont été échangées entre les pays de la Communauté contre 6 677 000 tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de 2,7 %.

Une analyse par pays de livraison et par pays de réception montre l'évolution suivante des échanges de coke dont près de 80 % sont constitués par des livraisons allemandes (neuf premiers mois en milliers de tonnes) :

	Livraisons			Réceptions		
	1955	1956	Diffé- rence	1955	1956	Diffé- rence
Allemagne (R.F.)	5 336	5 370	+ 0,6%	138	260	+88,4%
Belgique	378	471	+24,6%	103	82	-20,4%
France et Sarre	139	110	-20,9%	3 436	3 523	+ 2,8%
Italie	-	44	-	17	2	-88,2%
Luxembourg	-	-	-	2 642	2 732	+ 3,4%
Pays-Bas	824	866	+ 3,8%	337	259	-23,1%
<u>Communauté</u>	<u>6 677</u> =====	<u>6 857</u> =====	<u>+ 2,7%</u> =====	<u>6 677</u> =====	<u>6 857</u> =====	<u>+ 2,7%</u> =====

38.- Les stocks de houille aux mines continuent à diminuer. - De 6 776 000 tonnes fin août, ils sont tombés à 6 596 000 tonnes fin septembre, contre 9 427 000 tonnes à la même époque de l'année 1955. Le seul pays dont les mines disposent encore de tonnages vendables en stock, c'est la France. Mais les stocks des mines françaises (5 303 000 tonnes à la fin du mois de septembre soit 80 % des stocks de l'ensemble de la Communauté) sont constitués eux-mêmes en grande partie (environ 90 %) par des bas produits.

Les stocks de coke dans les cokeries restent à un niveau extrêmement bas, quoiqu'il y ait eu une légère augmentation entre fin août (617 000 tonnes) et fin septembre (644 000 tonnes contre 674 000 tonnes fin septembre 1955).

39.- L'évolution des prix du charbon a été marquée, dans la deuxième quinzaine d'octobre, par une augmentation générale des prix de vente des bassins allemands.

Le relèvement décidé par les trois comptoirs de vente du charbon de la Ruhr est de :

4,10 DM par tonne pour la houille et les agglomérés de houille  
5,90 DM par tonne pour le coke  
6,60 DM par tonne pour le coke de haut fourneau I et II

L'augmentation moyenne pour toutes catégories et sortes ressort à 4,89 DM par tonne.

Les augmentations ci-dessus comprennent une contribution pour la construction de logements de mineurs qui s'élève à 2,00 DM par tonne pour la houille et à 2,60 DM par tonne pour le coke, soit en moyenne 2,22 DM par tonne.

Le comptoir de vente du bassin d'Aix-la-Chapelle a décidé les augmentations suivantes :

- 4,82 DM par tonne pour le charbon gras
- 4,69 DM par tonne pour le charbon 3/4 gras
- 4,73 DM par tonne pour le charbon 1/2 gras
- 5,39 DM par tonne pour le charbon maigre
- 5,93 DM par tonne pour l'antracite
- 4,50 DM par tonne pour les agglomérés de houille
- 6,37 DM par tonne pour le coke
- 6,50 DM par tonne pour le coke de haut fourneau I et II

L'augmentation moyenne pour toutes catégories et sortes ressort à 5,37 DM par tonne.

Les augmentations des prix des sortes industrielles sont légèrement supérieures aux augmentations frappant les sortes utilisées par les foyers domestiques.

Les indications données plus haut concernant la contribution pour la construction de logements de mineurs sont également valables pour le comptoir de vente du bassin d'Aix-la-Chapelle.

Le comptoir de vente du bassin de la Basse-Saxe a présenté également de nouveaux barèmes qui prévoient les augmentations suivantes :

- 4,50 DM par tonne pour la houille et les agglomérés de houille
- 7,60 DM par tonne pour le coke

soit, en moyenne, 4,76 DM par tonne pour toutes catégories et sortes.

Les augmentations comprennent également une contribution pour la construction de logements de mineurs qui s'élève à 2 DM par tonne pour la houille et les agglomérés et à 2,60 DM par tonne pour le coke, soit, en moyenne, à 2,05 DM par tonne.

40.- Dans les deux tableaux qui suivent on a retracé, d'une part, l'évolution des prix du charbon pour quelques catégories et sortes dans les principaux bassins de la Communauté depuis l'établissement du marché commun et, d'autre part, l'évolution comparée des prix des différents bassins sur la base des prix de la Ruhr, ce qui permet de constater la réduction de l'écart entre les prix de barème des différents bassins depuis 1952.

EVOLUTION DES PRIX DU CHARBON DANS LA COMMUNAUTE  
(pour quelques qualités et sortes des principaux bassins)

(en dollars par tonne, hors taxe)

	<u>Mars 1953</u>	<u>Octobre 1956</u>	<u>Différence</u>
<u>RUHR</u>			
Coke (gros)	14,63	17,65	+ 20,6 %
Anthracite (noix 3)	22,17	24,02	+ 8,3 %
Maigre (noix 3)	18,74	20,59	+ 9,9 %
Demi-gras (noix 4)	13,03	15,11	+ 16,0 %
Gras (fines lavées ou fines à coke)	12,00	13,39	+ 11,6 %
Flambants (noix 2)	12,68	14,31	+ 12,9 %
<u>AIX-LA-CHAPELLE</u>			
Coke (gros)	15,88	18,88	+ 18,9 %
Anthracite (noix 3)	23,42	27,43	+ 17,1 %
Maigre (noix 3)	20,00	23,31	+ 16,6 %
Demi-gras (noix 4)	13,71 (1)	16,00	+ 16,7 %
Gras (fines lavées ou fines à coke)	13,25	14,86	+ 12,2 %
<u>BELGIQUE</u>			
Anthracite (noix 3)	27,60	31,10	+ 12,7 %
Maigre (noix 3)	27,60	31,10	+ 12,7 %
Demi-gras (noix 4)	16,40	17,70	+ 7,9 %
Gras (fines lavées ou fines à coke)	14,20	16,20	+ 14,1 %
Flambants (noix 2)	17,20	17,80	+ 3,5 %
<u>NORD/PAS-DE-CALAIS</u>			
Coke (gros)	18,80	20,12	+ 7,0 %
Anthracite (noix 3)	26,57	27,83	+ 4,7 %
Maigre (noix 3)	26,57	27,26	+ 2,6 %
Demi-gras (noix 4)	18,69	19,14	+ 2,4 %
Gras (fines lavées ou fines à coke)	14,40	14,57	+ 1,2 %
Flambants (noix 2)	17,83	18,66	+ 4,7 %

(1) Avril 1953

	<u>Mars 1953</u>	<u>Octobre 1956</u>	<u>Différence</u>
<u>LORRAINE</u>			
Coke (gros)	20,29	21,00	+ 3,5%
Gras (fines lavées ou fines à coke)	12,63	14,00	+ 10,8%
Flambants (noix 2)	17,83	17,83	+ 0,0%
<u>SARRE</u>			
Coke (gros)	20,29	20,61	+ 1,6%
Gras (fines lavées ou fines à coke)	13,54	14,57	+ 7,6%
Flambants (noix 2)	16,97	19,14	+ 12,8%
<u>PAYS-BAS (1)</u>			
Coke (gros)	16,63	17,99	+ 8,2%
Anthracite (noix 3)	26,29	29,89	+ 13,7%
Maigre (noix 3)	21,71	23,81	+ 9,7%
Demi-gras (noix 4)	14,48	15,87	+ 9,6%
Gras (fines lavées ou fines à coke)	13,84	13,49	- 2,5%

EVOLUTION COMPAREE DES PRIX DU CHARBON DES PRINCIPAUX  
BASSINS DE LA COMMUNAUTE SUR LA BASE DES PRIX DE LA RUHR = 100

	<u>Mai 1952 (2)</u>	<u>Octobre 1956</u>
<u>BELGIQUE</u>		
Anthracite	141	129
Maigres	167	151
Demi-gras	148	117
Gras	132	121
Flambants	161	124
Agglomérés	132	117
<u>NORD/PAS-DE-CALAIS</u>		
Gros coke	134	114
Anthracite	136	116
Maigres	161	132
Demi-gras	169	127
Gras	128	109
Flambants	154	130
Agglomérés	155	125

(1) Avril 1953 pour les Pays-Bas

(2) Mai 1953 pour les Pays-Bas

	<u>Mai 1952 (1)</u>	<u>Octobre 1956</u>
<u>LORRAINE</u>		
Gros coke	144	119
Gras	115	105
Flambants	156	125
Agglomérés	101	94
<u>SARRE</u>		
Gros coke	144	117
Gras	122	109
Flambants	162	134
<u>PAYS-BAS</u>		
Gros coke	114	102
Anthracite	119	124
Maigres	116	116
Demi-gras	111	105
Gras	115	101
Agglomérés	108	99

---

(1) Mai 1953 pour les Pays-Bas.

L'ACTION DE LA HAUTE AUTORITE

APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

41.- Péréquation en faveur des charbons belges - C'est au 31 octobre 1956 qu'avait été fixée par la Haute Autorité la date limite pour la révision des conditions d'application de la péréquation belge (1). En raison de l'augmentation des prix du charbon belge intervenue le 1er octobre 1956 et des calculs supplémentaires qu'elle a entraînés pour les nouvelles propositions de la Haute Autorité, cette date limite a été reportée au 30 novembre. Il apparaît néanmoins nécessaire de donner dès à présent un aperçu général sur les comptes de cette péréquation pour les années 1953 à 1956.

Rappelons que le système prévu par la Convention pour l'intégration progressive des charbons belges dans le marché commun comporte (2):

- d'une part, un prélèvement de péréquation sur les productions de charbon des pays où les prix de revient moyens sont inférieurs à la moyenne pondérée de la Communauté, à savoir la R.F. d'Allemagne et les Pays-Bas, et des versements de péréquation aux charbons belges;
- d'autre part, une contribution du Gouvernement belge qui doit être au moins égale à l'aide reçue de la Communauté au titre de la péréquation.

La péréquation versée aux charbons belges depuis 1953 se divise en deux parts destinées :

- au titre du paragraphe 26, 2, a) de la Convention, à rapprocher des prix du marché commun, pour l'ensemble des consommateurs du charbon belge sur le marché commun, les prix de ce charbon dans une mesure qui les abaisse aux environs des coûts de production prévisible à la fin de la période de transition;
- au titre du paragraphe 26, 2 c), à accorder, pour les exportations de charbon belge dans le marché commun reconnues nécessaires par la Haute Autorité, une compensation additionnelle correspondant à 80 % de la différence entre les prix départ - accrus des frais de transport jusqu'aux lieux de destination - du charbon belge et du charbon des autres pays de la Communauté.

Le système de péréquation au titre du paragraphe 26, 2, a), qui, depuis l'établissement du marché commun, s'appliquait à la totalité de l'industrie charbonnière belge, a été modifié le 16 juin 1955. Certaines sortes du charbon ont été exclues du mécanisme de péréquation et certains charbonnages, dont la situation était particulièrement favorable, ont vu

---

(1) Voir lettre adressée le 2 février 1956 au Gouvernement belge - Journal Officiel de la Communauté du 5 février 1956.

(2) Voir Quatrième Rapport Général de la Haute Autorité, avril 1956 (N°97 à 103).

leur aide réduite (1). Quant à l'aide dite "conventionnelle", versée par le Gouvernement belge aux charbonnages du Borinage et qui était une expression de la disparité des conditions d'exploitation des mines belges, elle était désormais affectée aux besoins généraux de la péréquation.

Le système de péréquation du par. 26, 2, c) n'a plus reçu d'application à partir du deuxième trimestre 1955.

Le tableau suivant récapitule les subvention accordées aux charbonnages belges de 1953 à 1956 (en millions de francs belges):

	<u>1953</u>	<u>1954</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>Total</u>
<u>Péréquation a)</u>					
Aide nouvelle	645,5	852,3	975,3	455,5 <sup>(2)</sup>	2 928,6
Aides conventionnelles	165,8	184,4	420,8	230,4 <sup>(3)</sup>	1 001,5
<u>Total</u>	<u>811,3</u>	<u>1 036,7</u>	<u>1 396,1</u>	<u>685,9</u>	<u>3 930,1</u>
<u>Péréquation c)</u>	<u>94,6</u>	<u>310,3</u>	<u>110,7</u>	-	<u>515,6</u>
<u>Total général</u>	<u>905,9</u>	<u>1 347,-</u>	<u>1 506,8</u>	<u>685,9</u>	<u>4 445,7</u>
dont :					
<u>Communauté :</u>					
<u>Péréquation a)</u>					
Aide nouvelle	322,8	426,2	487,6	227,7 <sup>(2)</sup>	1 464,3
Aides conventionnelles	82,9	92,2	124,4	? <sup>(3)</sup>	299,5
<u>Total</u>	<u>405,7</u>	<u>518,4</u>	<u>612</u>	<u>227,7</u>	<u>1 763,8</u>
<u>Péréquation c)</u>	<u>47,25</u>	<u>155,1</u>	<u>55,3</u>	-	<u>257,7</u>
<u>Total général</u>	<u>452,95</u>	<u>673,5</u>	<u>667,3</u>	<u>227,7</u>	<u>2 021,5</u>
<u>Gouvernement belge</u>					
<u>Péréquation a)</u>					
Aide nouvelle	322,8	426,2	487,6	227,7 <sup>(2)</sup>	1 464,3
Aides conventionnelles	82,9	92,2	296,5	230,5 <sup>(3)</sup>	702,1
<u>Total</u>	<u>405,7</u>	<u>518,4</u>	<u>784,1</u>	<u>458,2</u>	<u>2 166,4</u>
<u>Péréquation c)</u>	<u>47,25</u>	<u>155,1</u>	<u>55,4</u>	-	<u>257,8</u>
<u>Total général</u>	<u>452,95</u>	<u>673,5</u>	<u>839,5</u>	<u>458,2</u>	<u>2 424,2</u>

(1) Ces décisions de la Haute Autorité font l'objet de recours en annulation devant la Cour de Justice de la Communauté.

(2) Du 1er janvier au 31 août 1956.

(3) Premier semestre 1956. La quote-part de la Communauté et du Gouvernement belge, pour les aides conventionnelles de 1956, n'est pas encore fixée.

## FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUN

42.- Fixation des prix du charbon en Italie.- Par décision du 4 juin 1956, la Haute Autorité avait demandé au Gouvernement italien, au titre de l'article 88 du Traité, de mettre fin pour le 31 août aux activités du Comité interministeriel des prix en ce qui concerne la fixation des prix maxima du charbon (1).

Par lettre du 12 septembre, le Gouvernement italien a informé la Haute Autorité de la publication au Journal Officiel italien de la délibération du 24 août du Comité interministeriel des prix, au cours de laquelle ont été abrogées, à compter du 1er septembre, toutes les mesures prises par le Comité concernant la fixation des prix maxima de tous les charbons relevant de la compétence de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

43.- Aménagement des conditions de stockage de charbon.- Les représentants des gouvernements et des producteurs de charbon des pays de la Communauté se sont réunis le 9 octobre à Luxembourg, sous la présidence de la Haute Autorité (2). Il s'agissait d'examiner les moyens d'une politique conjoncturelle de stockage tendant en particulier à régulariser l'emploi dans les charbonnages. Si des aires de stockage suffisantes ou des contrats à long terme avec les grands utilisateurs sont de nature à contribuer à une solution du problème, il est apparu que les conditions et les modalités de financement constituaient l'élément principal.

Il s'est donc avéré nécessaire de mener à bien une enquête:

- sur les aires de stockage dont disposent les producteurs ou qu'ils entendent aménager, et les coûts de mise et reprise aux stocks qui y sont liés,
- sur les moyens de financement, les charges qu'ils comportent et les aménagements qui pourraient leur être apportés.

44.- Subventions, aides, charges spéciales.- Par lettre du 22 octobre, le Gouvernement fédéral a répondu à la lettre de la Haute Autorité du 2 mai 1956, en exposant les motifs qui l'ont amené à accorder, aux ouvriers mineurs du fond, une prime exemptée d'impôts pour chaque poste ouvré (3). La Haute Autorité avait en effet manifesté son désaccord, non pas sur le principe même de la prime de poste, mais sur le mode de financement adopté, à savoir: versement de la prime par les mines par imputation sur le produit de l'impôt qu'elles acquittent sur le total des salaires et traitements versés. La Haute Autorité a considéré que ce mode de financement tombait, compte tenu des principes de l'article 2, sous l'interdiction générale de l'article 4 qui vise les "subventions ou aides accordées par les Etats et les charges spéciales imposées par eux, sous quelque forme que ce soit". Le

---

(1) Voir Quatrième Rapport Général de la Haute Autorité, avril 1956 (N°120), et Bulletin mensuel d'Information, juillet 1956 (N°44).

(2) Voir Bulletin mensuel d'Information, septembre/octobre 1956 (N° 29)

(3) Voir Bulletin mensuel d'Information, juin 1956 (N°32) et septembre-octobre 1955 (N°28).

Gouvernement fédéral conteste l'interprétation de la Haute Autorité et souligne notamment le succès enregistré, grâce à la prime, en matière de recrutement de la main-d'oeuvre du fond. Par ailleurs, il ajoute que le bénéfice de la prime doit être étendu à tous les mineurs employés au fond en dehors des houillères.

45.- Règle de non-discrimination.- Au cours de sa séance du 31 octobre, la Haute Autorité a approuvé l'envoi d'une lettre au Gouvernement italien insistant pour que la loi, prévoyant des exonérations de droits et taxes en faveur de la construction navale en Italie, soit modifiée de manière à en ôter l'effet discriminatoire.

### TRANSPORTS

46.- Négociations avec l'Autriche.- Au cours de la première phase de ces négociations, qui s'étaient déroulés à Luxembourg le 14 septembre, un comité d'experts avait été chargé d'élaborer les détails d'une réglementation ayant pour but l'extension des tarifs de la Communauté au trafic de transit par l'Autriche (1).

Les conversations se sont poursuivies à Vienne, les 8 et 9 octobre, entre les représentants de la Haute Autorité et du Gouvernement autrichien, en présence des représentants des Etats membres. Un rapprochement des points de vue en présence a pu être enregistré sur la base de travaux préparatoires effectués à Salzbourg du 20 au 22 septembre par une commission d'agents ferroviaires.

Une troisième réunion des négociateurs est prévue pour le début du mois de décembre à Munich, après préparation d'un projet de tarifs directs par une commission d'agents ferroviaires et d'un projet d'accord par une commission de rédaction.

47.- Transports fluviaux.- Le comité ad hoc "frets fluviaux" fonctionnant au sein du Conseil de Ministre, avec la participation de la Haute Autorité, a poursuivi au cours de ses réunions des 3, 19 et 20 octobre, l'étude du problème des frets fluviaux (2). Les questions relatives au trafic rhénan - tant en relations intérieures qu'internationales - ont fait l'objet d'un examen séparé. Le Comité a entamé la préparation de son rapport au Conseil de Ministres. Ce rapport sera mis au point au cours de la prochaine réunion prévue pour les 20 et 21 novembre.

48.- Transports routiers.- Les représentants des Gouvernements des Etats membres réunis en Conseil de Ministres le 4 octobre 1956 ont décidé de confier à une Commission ad hoc fonctionnant au sein du Conseil avec la participation de la Haute Autorité le mandat suivant: "Examiner les dispositions du Traité et de la Convention et, plus particulièrement, celles découlant de l'article 70 alinéa 3 du Traité et du par. 10 de la Convention dans leur application aux transports par route et rechercher les modalités d'exécution d'une action concertée des Etats membres."

---

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information - septembre/octobre 1956 (N°34)

(2) Voir Bulletin mensuel d'Information - septembre/octobre 1956 (N°35)

La Commission a tenu les 8 et 9 novembre sa première réunion, au cours de laquelle elle a procédé à l'examen du problème de la publicité des prix et conditions de transport par route. Elle se réunira à nouveau le 22 novembre en vue d'établir un premier rapport de ses travaux pour la session du Conseil de Ministres qui se tiendra en décembre.

#### ENTENTES, ORGANISATIONS MONOPOLISTIQUES ET CONCENTRATIONS

49.- Caisse de compensation des combustibles solides du Grand-Duché de Luxembourg.- Par arrêté ministériel du 31 mars 1956, le Gouvernement luxembourgeois a publié les prix facturés par l'Office Commercial du Ravitaillement, pour les différentes sortes de charbon, aux négociants de charbon en gros pour les différents mois de l'année charbonnière 1956/57, ainsi que les prix maxima que le commerce de détail pourra facturer aux consommateurs pour les livraisons franco-domicile.

La publication de ces prix d'achat de l'Office commercial a révélé que, pour les livraisons effectuées aux consommateurs domestiques à ces prix réduits, la distinction ne porte que sur les catégories et sortes et non sur les provenances. L'Office Commercial procède donc à une péréquation des prix des producteurs. Ainsi, les différences entre les prix départ mine sont nivelées. De ce fait, toute possibilité de concurrence est enlevée aux producteurs approvisionnant le marché luxembourgeois.

Par lettre du 21 juillet, la Haute Autorité a signalé au Gouvernement luxembourgeois que l'abaissement des prix des combustibles domestiques, recherché au moyen d'une caisse de compensation, ne doit pas entraîner une élimination ou une distorsion de la concurrence.

L'abaissement des prix recherché par le Gouvernement luxembourgeois pourrait tout simplement être obtenu en accordant, sur le prix rendu effectif du charbon de diverses provenances, un rabais d'importance respectivement équivalente pour la catégorie et la sorte considérées.

La Haute Autorité a donc fait savoir au Gouvernement luxembourgeois que la méthode appliquée par l'Office Commercial n'est pas compatible avec le Traité et l'a invité à procéder à une modification du système de péréquation appliqué.

Par lettre du 6 août, le Gouvernement luxembourgeois a répondu à la Haute Autorité en proposant de charger des experts d'étudier la situation afin d'adapter le régime de la Caisse aux dispositions du Traité. La Haute Autorité a décidé de donner suite à cette suggestion et a désigné ses représentants pour participer à ces études.

Rappelons que le 23 avril 1956, la Cour de Justice avait rejeté un recours présenté par le Groupement des Industries sidérurgiques luxembourgeoises et demandant l'interdiction et l'abolition de la Caisse de Compensation. Il s'agissait alors de la perception par la Caisse d'une charge par tonne importée qui frappait les utilisateurs de combustibles solides à usage non domestique (1).

---

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information - mai 1956 (N°23)

50.- COBECHAR.- Le Comptoir Belge des Charbons (COBECHAR) avait introduit le 28 août 1953, à la suite de la décision N° 37-53 du 11 juillet 1953 relative à l'entrée en vigueur des interdictions prévues en matière d'entente par l'article 65 du Traité, une demande d'autorisation au nom des charbonnages belges pour la vente en commun par son intermédiaire. Cette demande a été renouvelée et complétée les 19 novembre 1955 et 16 janvier 1956, en conformité avec les directives de la Haute Autorité.

Par décision N° 30-56 du 3 octobre 1956, la Haute Autorité, après consultation du Comité Consultatif et du Conseil de Ministres en ce qui concerne les mécanismes financiers communs, a autorisé l'activité de COBECHAR sous certaines conditions (1):

En ce qui concerne la délimitation de l'activité de vente

- a) COBECHAR continuera à fournir exclusivement les acheteurs dont la consommation est intensive comme cokeries indépendantes, usines sidérurgiques dotées de cokeries, centrales électriques et usines à gaz livrant au réseau public, services publics de chemins de fer, cimenteries, etc. Il pourra vendre également en exclusivité à toutes les autres catégories de consommateurs situées en Italie jusqu'au 30 juin 1958. Mais, dans la mesure où les clients sont approvisionnés par voie de mer, ils pourront exiger de l'être par l'entremise d'un négociant de leur choix, la Haute Autorité se réservant d'ailleurs de décider ultérieurement si tous les clients auront la même possibilité, même s'ils ne sont pas approvisionnés par voie de mer.
- b) Les charbonnages conservent l'exclusivité de la vente aux consommateurs non réservés à COBECHAR, ainsi qu'à ceux avec lesquels ils ont des liens financiers importants ou des contrats spéciaux.
- c) Les ventes par COBECHAR aux clients normalement réservés aux charbonnages dans le Grand-Duché de Luxembourg sont interdites. L'Office Commercial de Ravitaillement, ayant perdu son caractère d'organisme central d'achat pour le Luxembourg, une réglementation exceptionnelle des ventes serait incompatible avec l'interdiction des pratiques discriminatoires visées à l'article 4, b) du Traité.

La Haute Autorité se réserve de prendre une décision ultérieure pour les ventes en France de COBECHAR aux clients normalement réservés aux charbonnages dès que le cas de l'Association technique de l'Importation charbonnière (A.T.I.C.) sera définitivement réglé (2).

En ce qui concerne les règles communes de vente

- a) la politique des ventes, les prix, conditions, cotations, rabais, etc... continuent d'être définis eu sein de COBECHAR. Cependant, la Haute Autorité, consciente de l'influence que COBECHAR peut ainsi exercer sur le marché, a interdit l'adoption à l'encontre des clients des pratiques contraires aux

---

(1) Voir Journal Officiel de la Communauté du 18 octobre 1956.

(2) Voir ci-après N° 51.

dispositions de l'article 4, b) et d) du Traité et notamment ce qui concerne:

- les conditions requises pour l'approvisionnement direct des utilisateurs et négociants, ainsi que la délimitation du champ d'activité de chaque négociant à une région géographique déterminée; les accords et les décisions pris au sein de COBECHAR dans ce domaine seront subordonnés à l'autorisation préalable de la Haute Autorité;
- la faculté des acheteurs d'enlever les combustibles aux points de livraison prévus dans les barèmes et de les transporter eux-mêmes ou d'en confier le transport à une entreprise par eux mandatée.

D'autre part, les associés de COBECHAR sont tenus de tout mettre en oeuvre pour éviter une répartition inéquitable entre les salariés des réductions de l'emploi qui pourraient résulter d'une réduction de la demande et pour prévenir des inégalités dans les livraisons lorsque la situation est tendue à cet égard.

b) Pour permettre à la Haute Autorité de juger de la compatibilité de l'activité de COBECHAR avec les prescriptions du Traité et de déterminer le cas échéant la nécessité d'une autorisation préalable, communication lui sera faite de :

- toutes les résolutions de l'Assemblée des associés de COBECHAR, des commissions et du Comité directeur;
- toute prise d'intérêts dans d'autres entreprises;
- tous les accords conclus avec des organismes nationaux ou internationaux, en rapport avec son activité, et certains contrats.

#### En ce qui concerne les mécanismes financiers communs

La Haute Autorité a considéré que les mécanismes de péréquation établis étaient nécessaires pour éviter que les expéditions de combustibles n'entraînent des différences inéquitables dans le degré d'activité des sociétés ou des difficultés dans l'écoulement des combustibles. En conséquence, elle a autorisé :

- une péréquation des divers frais préliminaires d'acheminement des combustibles de la mine aux ports fluviaux ou maritimes en calculant pour ces frais un taux forfaitaire uniforme, étant entendu que, pour éviter toute discrimination :

  - le taux forfaitaire uniforme des frais préliminaires ne devra être ni supérieur ni inférieur à la moyenne des frais préliminaires réels,
  - la livraison franco port d'Anvers ne pourra être imposée ni conclue pour une période excédant 12 mois ou excédant la durée des contrats à long terme,

- la répartition sur toutes les sociétés minières suivant un barème uniforme, au cas où des versements de péréquation pour les exportations de charbon belge dans le marché commun seraient autorisés au titre du par. 26, 2, c) de la Convention, de 20 % de la différence reconnue par la Haute Autorité à la charge des entreprises charbonnières belges.

Les décisions relatives aux organisations de vente de la Ruhr ont servi de modèle à la Haute Autorité en ce qui concerne COBECHAR (1). Les tonnages vendus par COBECHAR ont, en effet, atteint un peu plus de 16 millions de tonnes en 1955, soit un ordre de grandeur comparable aux ventes autorisées par chacun des trois comptoirs de la Ruhr.

La Haute Autorité a constaté que la coopération des sociétés minières belges au sein de COBECHAR contribuait à améliorer la distribution des produits des bassins belges, étant donné qu'en raison de la multiplicité des catégories et sortes, ainsi que de la différenciation de la demande, un système de ventes autonomes par les diverses sociétés minières :

- serait anti-économique aussi bien pour les entreprises que pour les consommateurs,
- entraînerait en outre, en cas de contraction de la demande, de fortes différences dans l'activité des différentes sociétés minières établies dans les bassins belges et susciterait, par conséquent, des tensions d'ordre social parmi les travailleurs,
- entraînerait enfin des disparités dans l'approvisionnement des consommateurs en cas d'excédent de la demande de charbon belge sur l'offre, situation qui ne justifierait pas, à elle seule, la constatation d'une pénurie sérieuse à l'intérieur de la Communauté.

L'autorisation accordée à COBECHAR par la Haute Autorité, compte tenu des restrictions par elle imposées, permettra une meilleure distribution des produits, sans donner aux entreprises intéressées - en raison de la part revenant à la production belge dans l'extraction globale du marché commun et compte tenu de la situation géographique des bassins belges - le pouvoir de déterminer les prix ni de contrôler la production ou les débouchés des diverses catégories et sortes de charbon dans le marché commun.

La Haute Autorité se réserve de fixer ultérieurement les modalités d'exercice de son contrôle.

51.- Organisations charbonnières françaises. - Par deux lettres du 23 juin 1956, la Haute Autorité avait, d'une part, notifié au Gouvernement français sa décision relative à l'interdiction de la signature obligatoire par l'Association technique de l'Importation charbonnière, en qualité d'acheteur, des contrats d'achat de charbons disponibles dans les autres pays de la Communauté et, d'autre part, lui avait demandé de présenter ses observations sur un certain nombre de questions relatives aux règles applicables en France à l'achat du charbon de la Communauté (2).

---

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information - mars 1956 (N°36) et Quatrième Rapport Général de la Haute Autorité - avril 1956 (N° 133).

(2) Voir Bulletin mensuel d'Information - juillet 1956 (N°51) et septembre/Octobre 1956 (N°37).

La décision relative à la signature obligatoire par l'A.T.I.C. a fait l'objet d'un recours en annulation devant la Cour de Justice.

En ce qui concerne les observations demandées, la Haute Autorité, en réponse à une lettre du 30 août par laquelle le Gouvernement français déclarait ne pas vouloir prendre position avant l'arrêt de la Cour sur le problème de la signature obligatoire, a maintenu sa demande d'observation et a fixé, pour les obtenir, un délai expirant le 31 octobre 1956.

Par lettre du 26 octobre, le Gouvernement français a maintenu la position qu'il avait prise précédemment dans sa lettre du 30 août.

ACTION A LONG TERME

52.- Déclarations des programmes d'investissements (1). - Au 31 août 1956, une année s'était écoulée depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de déclaration pour tous les programmes d'investissements importants. Au cours de cette période, la Haute Autorité a reçu 129 déclarations portant sur 187 projets et représentant un montant d'investissement de l'ordre de 696 millions de dollars.

Ce montant se répartit comme suit entre les différentes industries:

Houillères, y compris cokeries indépendantes et usines d'agglomérés	30,7 %
Usines de briquettes et de semi-coke de lignite	0
Mines de fer	1,0 %
Industrie sidérurgique	68,3 %

Ainsi qu'il ressort du tableau suivant, l'industrie sidérurgique se classe de loin au premier rang de toutes les industries de la Communauté. Les 128 projets déclarés par cette industrie, qui représentent une dépense globale de 475 millions de dollars, la placent nettement devant l'industrie houillère (55 projets, dépense globale de 214 millions de dollars) et les mines de fer (4 projets, dépense globale de 7 millions de dollars), l'industrie du lignite n'ayant fourni aucune déclaration au cours de cette période.

Cette différence marquée entre les investissements du secteur charbon et du secteur acier, investissements dont les volumes étaient voisins au cours des dernières années, est peut-être due au hasard. Les programmes d'investissements, dans les charbonnages comme dans les mines de fer, sont en général établis à bien plus long terme que dans l'industrie sidérurgique. Une période d'une seule année ne permet donc pas de porter un jugement certain sur la moyenne pondérée des investissements dans les différentes branches.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS DECLARES A LA HAUTE AUTORITE

du 1er septembre 1955 au 31 août 1956

(en millions de dollars)

Industrie	De septembre 1955 à février 1956	De mars 1956 à mai 1956	De juin 1956 à août 1956	Total
Houillères, y compris cokeries indépendantes et usines d'agglomérés	120,65	83,70	9,81	<u>214,16</u>
Usines de briquettes et de semi-coke de lignite	-	-	-	-
Mines de fer	4,19	2,62	-	<u>6,81</u>
Industrie sidérurgique	238,67	112,96	123,33	<u>474,96</u>
Total	<u>363,51</u>	<u>199,28</u>	<u>133,14</u>	<u>695,93</u>

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information - juillet 1956 (N° 59)

En outre, l'obligation de déclaration ne s'applique qu'aux projets représentant des dépenses totales prévisibles supérieures à 500 000 dollars (unités de compte) pour les nouvelles installations et à 1 million de dollars pour le remplacement ou la reconstruction d'une installation existante. Seuls sont exclus de ces limites les fours destinés à la production de l'acier qui, conformément à une décision récente de la Haute Autorité, doivent être déclarés quel que soit le montant de l'investissement projeté.

Il n'est donc pas possible de comparer les valeurs absolues avec les résultats des enquêtes annuelles sur les investissements, lesquelles s'étendent à tous les investissements, quelle que soit leur importance, dont la contre-valeur est portée à l'actif du bilan. Il faut tenir compte, par ailleurs, de ce que les programmes soumis à déclaration s'étendent en très grande partie sur des périodes dépassant de beaucoup la durée d'une année.

53.- Dans l'industrie houillère, plus de 60 % des dépenses globales déclarées vont aux centrales minières. Les dépenses relatives aux sièges d'extraction sont, en revanche, relativement faibles et ne représentent pas même un quart du total global. En ce qui concerne les cokeries également (cokeries minières et cokeries indépendantes), l'importance des travaux déclarés est manifestement minime et demeure trop faible.

Les montants en valeur absolue ressortent du tableau suivant. Celui-ci, établi par trimestre, fait nettement apparaître que si l'on considère des périodes plus brèves, les comparaisons dans le temps n'ont guère de signification, notamment pour l'industrie minière dont les mesures sont prises à très long terme.

PROGRAMMES DECLARES DANS L'INDUSTRIE HOUILLERE

(en millions de dollars)

	Dépenses effectives 1955	Montants des programmes déclarés			
		De septembre 1955 à février 1956	De mars 1956 à mai 1956	De juin 1956 à août 1956	Total
Sièges d'extraction	249	29,16	20,14	2,78	<u>52,08</u>
Cokeries minières	52	5,84	19,85	3,48	<u>29,17</u>
Cokeries indépendantes	12	2,64	0,59	0,56	<u>3,79</u>
Centrales minières	84	83,01	43,12	2,99	<u>129,12</u>
Usines d'agglomérés de houille	6,9	-	-	-	-
Total	<u>403,9</u>	<u>120,65</u>	<u>83,70</u>	<u>9,81</u>	<u>214,16</u>

Si les investissements déclarés, en douze mois, pour les sièges d'extraction n'atteignent qu'une valeur globale d'environ 52 millions de dollars, il convient de considérer que d'importants investissements sont déjà en cours de réalisation dans les sièges et ressortissent à des programmes dont la mise en oeuvre a commencé avant même que ne soit introduite l'obligation de déclaration. D'autre part, ce sont précisément les projets relatifs aux centrales électriques (dépenses globales déclarées: 129 millions de dollars) qui doivent être mis au point et réalisés dans un temps relativement court.

Les modifications de capacités résultant des déclarations d'investissement fournies au cours de la première année de déclaration sont assez limitées. On constate des programmes plus importants pour les centrales minières.

	Nombre de projets	Accroissement annuel net de capacité
Sièges d'extraction	23	2 695 000 t houille
Cokeries minières	11	1 886 000 t coke
Cokeries indépendantes	5	281 000 t coke
Centrales minières	16	939 000 kW
Usines d'agglomérés de houille	-	-
<b>Total</b>	<b>55</b>	

54.- Les mines de fer n'ont dans l'ensemble déclaré qu'un petit nombre de projets, ainsi qu'il ressort du montant global des dépenses qui a atteint à peine 7 millions de dollars.

55.- Les résultats les plus remarquables s'inscrivent dans le secteur de l'industrie sidérurgique. Plus encore que pour le charbon, les dépenses globales font apparaître ici d'importants déplacements du centre de gravité des investissements. Le développement de la préparation des lits de fusion, des hauts fourneaux et des aciéries Thomas occupe une plus large place dans les programmes, ainsi qu'il ressort tout particulièrement des chiffres relatifs au dernier trimestre (voir tableau). En revanche, le développement est plus régulier pour les aciéries Martin et les aciéries électriques; des modifications interviennent également en fait dans ce domaine, une grande partie des accroissements de capacité étant rendue possible par l'utilisation de matériel Duplex ou autre matériel de préaffinage, c'est-à-dire sans entraîner de consommation supplémentaire de ferraille.

PROGRAMMES DECLARES DANS L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE

(en millions de dollars)

	Dépenses effectives 1955	Montant des programmes déclarés			
		De septembre 1955 à février 1956	De mars 1956 à mai 1956	De juin 1956 à août 1956	Total
Préparation des lits de fusion	19,1	31,01	0,95	25,23	<u>57,19</u>
Hauts fourneau	44,0	52,79	26,20	27,38	<u>106,37</u>
Aciéries Thomas	24,4	37,05	14,50	24,34	<u>75,89</u>
Aciéries Martin	32,3	20,93	7,25	12,91	<u>41,09</u>
Aciéries électriques et autres	16,8	8,07	1,25	6,30	<u>15,62</u>
Laminoirs )		57,04	38,76	18,12	<u>113,92</u>
Galvanisation, étamage et autres revêtements )	296,4	17,17	2,43	-	<u>19,60</u>
Cokeries sidérurgiques	20,1	7,91	12,07	5,05	<u>25,03</u>
Centrales sidérurgiques	30,1	1,30	5,17	2,11	<u>8,58</u>
Divers	41,4	5,40	4,38	1,89	<u>11,67</u>
<b>Total</b>	<b><u>524,6</u></b>	<b><u>238,67</u></b>	<b><u>112,96</u></b>	<b><u>123,33</u></b>	<b><u>474,96</u></b>

Les expansions de capacité escomptées à la suite des investissements déclarés méritent une attention particulière. La production d'agglomérés doit être augmentée d'environ 5 millions de tonnes (y compris la production de loupes); il s'agit d'au moins 30 % de la production d'agglomérés relevée pour 1955. Ce qui frappe également, c'est l'accroissement prévu de la production d'acier électrique, qui représentera plus de 15 % de la production effective réalisée en 1955. Toutes les autres expansions de capacité se situent entre 7 et 10 %, à l'exclusion des laminoirs dont la capacité en produits finis ne s'élèvera, après exécution des programmes déclarés, que d'environ 3 % par rapport à la production de 1955.

Le tableau suivant fait apparaître en particulier les variations de capacité devant résulter des différents projets :

	Nombre de projets	Accroissement annuel net de capacité (en tonnes)
Préparation du lit de fusion	12	4 996 000 <sup>+) agglomérés</sup>
Hauts fourneaux	23	3 129 000 fonte
Aciéries Thomas	11	2 425 000 acier Thomas
Aciéries Martin	15	1 586 000 acier Martin (- 202 000 remplacement acier électrique)
Aciéries électriques et autres	9	691 000 acier électrique
Laminoirs	34	484 000 profilés 591 000 produits plats 2 940 000 demi-produits
Galvanisation, étamage et autres revêtements	4	-
Cokeries sidérurgiques	9	1 570 000 coke
Centrales métallurgiques	4	46 900 kW
Divers	7	-
<b>Total</b>	<b>128</b>	

<sup>+) dont 380 000 tonnes de loupes (Procédé Renn : installation de réduction directe du minerai)</sup>

On peut tirer de l'accroissement prévu des capacités de production d'acier les conclusions suivantes :

1. Les capacités de production de fonte se développent un peu plus rapidement que les capacités de production d'acier brut, mais la disproportion entre les quantités de fonte et d'acier brut est encore loin de disparaître. Il importe donc de poursuivre énergiquement les investissements dans le secteur des hauts fourneaux.
2. L'expansion des capacités de production dans les cokeries ne va pas de pair avec l'amélioration des capacités des hauts fourneaux. L'intensification des efforts en matière d'investissements dans ce domaine est toujours très souhaitable.
3. L'expansion trop lente des capacités des cokeries n'est pas elle-même suivie d'un accroissement des capacités d'extraction dans les charbonnages de la Communauté (en tout cas, les données globales provenant des déclarations d'investissements ne permettent pas de formuler d'autres conclusions). Pour augmenter la production dans les mines fournissant du charbon cokéifiable, il convient de prendre des mesures décisives.
4. Le développement des laminoirs et de leur rendement, qui s'est récemment ralenti, semble utile pour une meilleure adaptation à l'approvisionnement en acier brut.
5. Le développement des installations de préparation du minerai de toute nature enregistre des progrès appréciables. En vue d'économiser le coke

dans l'exploitation des hauts fourneaux et d'améliorer le rendement en fonte, il est nécessaire de poursuivre ce développement.

6. En ce qui concerne la production d'acier même, il y a lieu de prendre les dispositions appropriées en vue d'économiser encore la ferraille, dans la mesure où l'on peut disposer de quantités accrues de fonte.
7. Dans les hauts fourneaux, l'enfournement de la ferraille devra être réduit au profit des aciéries, pour autant que le permettent la nature de la ferraille et l'approvisionnement en coke.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus ici diffèrent peu des constatations fondamentales et des conclusions que comporte le rapport de la Haute Autorité concernant l'enquête sur les investissements de 1956 (1).

56.- Objectifs généraux. - Dans les secteurs où la réalisation des investissements est aussi longue que dans les industries du charbon et de l'acier, et engage l'avenir pour trente, cinquante ou cent ans après la mise en service de nouveaux équipements, des travaux complexes sont nécessaires pour mieux assurer les perspectives qui doivent orienter l'action des entreprises, des gouvernements et de la Haute Autorité elle-même (2).

C'est pourquoi le Traité dans son article 46, alinéa 3, a chargé la Haute Autorité de "définir périodiquement des objectifs généraux concernant la modernisation, l'orientation à long terme des fabrications et l'expansion des capacités de production".

Un premier memorandum se limitant à l'année 1958 avait déjà été publié au Journal officiel du 19 juillet 1955. Il définissait les grandes lignes d'action et annonçait la poursuite des travaux au sein de commissions spécialisées. C'est de ces travaux, auxquels ont participé plus de 150 experts (producteurs, syndicalistes, économistes, etc...) qu'il est possible aujourd'hui de tirer des conclusions.

Il est tout d'abord nécessaire de souligner à nouveau le caractère toujours inachevé de ces conclusions qui s'appuient sur des estimations des besoins et des moyens de production pour les années 1960, 1965, et pour les investissements charbonniers à très long terme, 1975.

Néanmoins le rapport, qui sera publié après avoir été soumis au Comité consultatif, permettra :

- aux entreprises de la Communauté de disposer, pour leur politique d'investissements, d'éléments d'appréciation qu'elles ne pourraient réunir elles-mêmes
- à la Haute Autorité
  - d'émettre ses avis sur les programmes d'investissement et d'orienter ses prêts aux entreprises,

---

(1) Les investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté (situation au 1er janvier 1956). Service des Publications de la Communauté, juillet 1956.

(2) Voir Quatrième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1956 (N° 172 à 174).

- d'établir les conditions dans lesquelles les objectifs fixés peuvent être atteints,
- de proposer aux gouvernements les mesures à prendre dans les domaines relevant de leur compétence et affectant le charbon et l'acier (fiscalité, crédit, etc...).

57.- En charbon, la consommation de la Communauté dépasse sa production actuelle et l'écart risque de s'élargir. En acier, où l'exportation vers les pays tiers représente une vocation essentielle des industries de la Communauté, la consommation interne croît plus vite que les débouchés extérieurs et doit absorber une partie croissante d'une production elle-même en rapide développement.

Les prévisions sur les besoins de charbon et d'acier, qui commandent les capacités de production à réaliser, reposent donc, en ordre principal, sur la prévision du développement d'ensemble des économies de la Communauté.

La période sur laquelle cette estimation a des répercussions pratiques sur les décisions des entreprises s'étend, compte tenu de la durée des investissements, à 1960 pour l'acier, à 1965 pour les matières premières intéressant l'acier, mais elle va jusqu'à 1975 et au-delà pour l'industrie charbonnière qui a besoin de 15 ans pour la mise en exploitation pleine d'un puits entièrement neuf. Une certaine prévision des productions d'acier et de fonte jusqu'à une date aussi reculée est indispensable, non directement pour la sidérurgie, mais pour l'industrie charbonnière appelée à subvenir à ses besoins en combustibles difficilement remplaçables.

Ces prévisions s'inscrivent dans une perspective résolue d'expansion rapide de l'ensemble des économies. Sans doute, les taux de développement à long terme sont-ils sensiblement inférieurs à ceux qui ont pu être constatés sur le petit nombre des toutes dernières années. Ils sont cependant largement supérieurs à ceux de toute expérience historique. Ils reposent pour une fraction sur le développement de la population et la résorption des chômages; pour le surplus, le progrès de la productivité est fondé sur le désir de rattraper les retards accumulés, l'assimilation des techniques développées aussi bien au sein qu'en dehors de la Communauté et les changements de structure déplaçant l'emploi vers les secteurs où l'accroissement de la productivité est le plus rapide. Une certaine réduction du temps de travail effectif est à prendre en considération sur une longue période; toutes choses égales d'ailleurs, elle tend à diminuer la production par homme et par an, mais le développement de la production suppose qu'elle soit plus que compensée par le progrès de la productivité horaire, à laquelle elle contribue.

Les éléments de calcul de la production générale sont résumés dans le tableau suivant :

	<u>1955</u>	<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1975</u>
Population active (millions)	69	-	73	76
Productivité homme/an (1)	-	-	+ 3,5%	+ 2,6%
Produit national brut (indices)	100	-	150	200
Produit du secteur industrie (indices)	100	-	162	224
Idem, taux de croissance (1)	-	-	+ 4,9%	+ 3,3%

(1) taux de croissance annuels moyens de 1955 à 1965 et de 1965 à 1975

### I. Acier

#### 1°) Besoins

Sur cette base, les besoins d'acier peuvent être déterminés en calculant d'une part l'exportation, d'autre part la consommation.

- Exportation: les exportations vers la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont été estimées à 0,6 million de tonnes en 1960 (0,9 en 1955). Après des prévisions sur la production des pays neufs, la part de la Communauté dans les importations de ces pays devrait représenter 58% en 1960 comme en 1955, soit 8 millions de tonnes en 1960 contre 7 en 1955. Les exportations totales de la Communauté soit 8,6 millions de tonnes en 1960 contre 7,9 en 1955, ne varieront pas sensiblement en 1965 et 1975 et s'établiront vraisemblablement à 9 ou 10 millions de tonnes.

- Consommation: elle a été estimée directement pour 1960, en extrapolant une tendance et en admettant une fourchette entre limite longue et courte pour 1965, enfin sous l'angle des consommations de coke pour 1975.

Ces estimations peuvent être recoupés sur la base de l'évolution du produit national brut global et de la relation qui lie les accroissements du produit global et ceux de la consommation d'acier (élasticité de la consommation d'acier par rapport au produit global). Elles se présentent comme suit:

	<u>1955</u>	<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1975</u>
Consommation d'acier, marché intérieur (millions de tonnes)	43,8	58,1	66 à 73	96 .
Exportation nette (millions de tonnes)	7,9	8,6	9	9
Consommation totale et production (millions de tonnes)	52	67	75 à 82	105

Sur la base d'un produit national passant de la base 100 à 150, de 1955, à 1965, et à 200 en 1975, les estimations correspondent en moyenne à une élasticité de 1,18 pour la première période et de 1,15 pour la deuxième. Les taux annuels de développement pour la consommation d'acier sur le marché intérieur s'établiraient donc à 5,8 % de 1955 à 1960, 2,7 à 4,6 % de 1960 à 1965 et 3,7 à 2,8 % de 1965 à 1975. Ce sont des taux que la Communauté a déjà atteints ou dépassés de 1894 à 1913. Ils sont du même ordre que l'expansion actuellement prévue de la production du Royaume-Uni, mais ne dépassent pas la moitié des taux de développement réalisés ou prévus en Union Soviétique depuis 1929 jusqu'à la fin du plan quinquennal en cours.

Les objectifs de la Communauté visent non les volumes mais les capacités de production à réaliser. La capacité de production ne doit pas être entendue comme la somme des capacités théoriques des outils de production, mais comme le maximum de la production effectivement possible, compte tenu des servitudes inévitables (changement de séries de fabrication, réparations, révisions).

Ainsi on peut fixer à 73,5 millions de tonnes pour 1960 et à 82 millions de tonnes pour 1965 la capacité de production à réaliser, un chiffre de 105 millions de tonnes de production globale pour 1975 étant à retenir pour servir de base aux estimations concernant les besoins de coke et de minerai.

## 2°) Objectifs généraux

Pour que les objectifs de capacité de production puissent être atteints, des actions convergentes sont nécessaires dans trois directions:

### a) En ce qui concerne l'équilibre fonte-acier et le problème de la ferraille, les efforts devront porter :

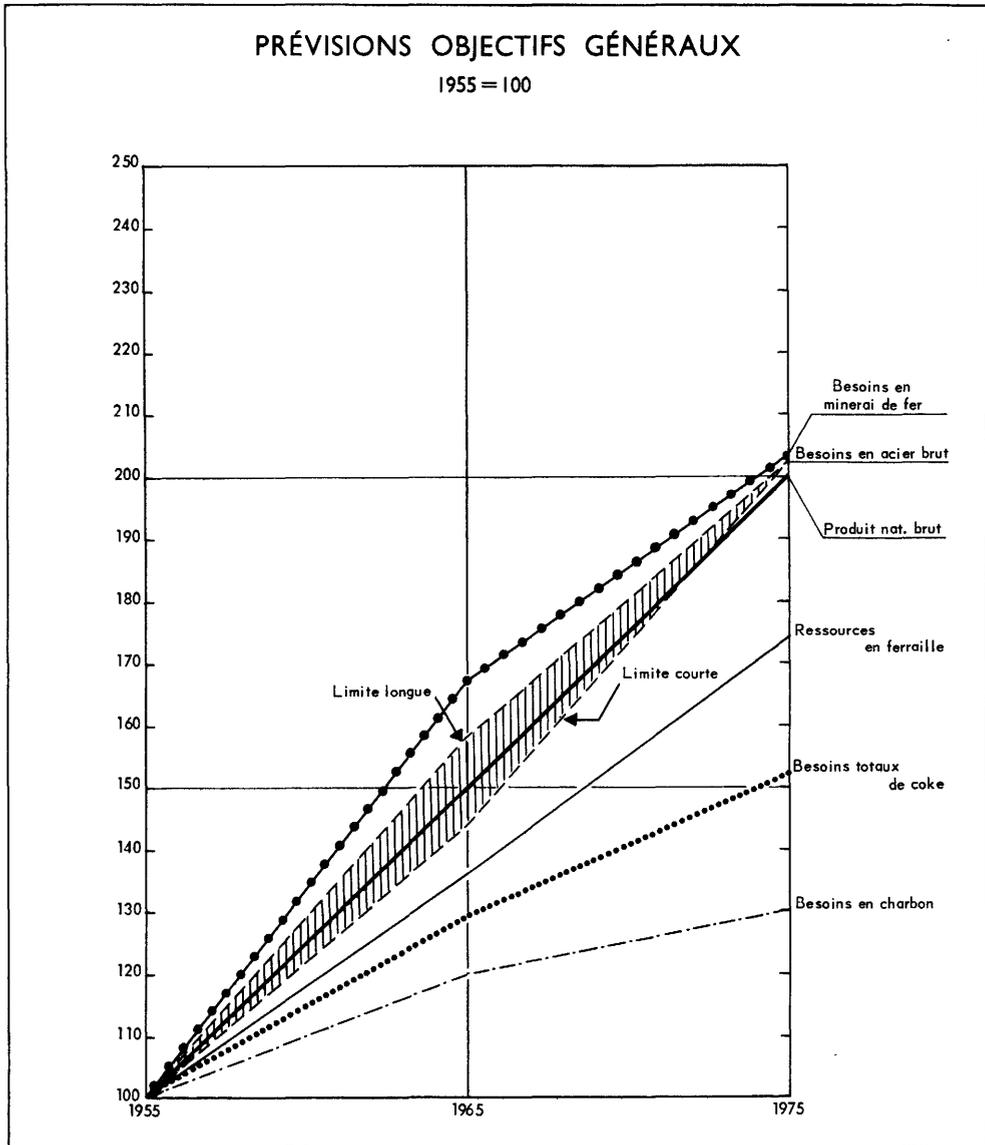
- sur la réduction de la mise au mille globale de ferraille dans la production globale d'acier,
- sur le développement de la capacité de production de fonte d'où accroissement de la mise au mille de fonte et emploi de techniques de fabrication d'acier à partir de la fonte (soufflage, procédé Linz-Donawitz, procédé Perrin).

### b) En ce qui concerne le minerai, les problèmes d'approvisionnement risquent de se poser à partir de 1960. Il convient d'une part d'y faire face en prévoyant des contrats à long terme portant sur des importations accrues, en particulier en provenance des bassins nouveaux d'Amérique du Nord et d'Afrique et d'autre part de développer la production dans la Communauté elle-même. Il s'agit:

- des ressources encore peu exploitées du bassin ouest de la France;
- de la mise en exécution d'un programme destiné à porter la production du bassin lorrain à 65 millions de tonnes en 1961, contre 59 millions de tonnes présentement prévues pour 1960;
- de la mise en valeur du nouveau bassin découvert en Basse-Saxe.

c) En ce qui concerne le coke, des économies devront être réalisées:

- par la réduction de la mise au mille de coke aux hauts fourneaux résultant de l'enrichissement du lit de fusion et des progrès de l'agglomération et de la préparation des charges et de l'enrichissement des minerais;
- par le développement des techniques nouvelles permettant, à partir du minéral, d'éviter le passage aux hauts fourneaux.



## II. Charbon

### 1°) Besoins

Les besoins en charbon ne se tirent pas directement de l'évolution de la production globale mais seulement à travers les besoins d'ensemble en énergie. Les besoins en énergie se divisent eux-mêmes :

- en ceux qui doivent être couverts spécifiquement par le charbon (coke et carbochimie)
- en ceux auxquels le charbon est étranger (carburants pour moteurs à propulsion)
- en ceux pour lesquels le charbon est en concurrence avec d'autres sources d'énergie.

a) Emplois spécifiques du charbon : Le charbon est irremplaçable actuellement pour la cokéfaction. Les besoins de la sidérurgie en coke dépendent de la production d'acier, de la part de la fonte dans cette production, de la mise au mille de coke pour la production de fonte. La production totale de coke peut être estimée à partir des besoins de la sidérurgie en appréciant la part que la sidérurgie en absorbe, puis en recoupant ce résultat par une appréciation sur la variation des autres besoins et sur la consommation de gaz.

On peut estimer qu'en 1975 les besoins spécifiques de houille seront compris entre 140 et 160 millions de tonnes; notamment le gaz naturel couvrira une partie croissante des besoins de gaz. Là où l'on ne peut compter sur cette ressource, les besoins de gaz qui ne coïncideraient pas avec ceux de coke pourraient être couverts soit par la gazéification intégrale du charbon, soit par l'utilisation accrue du gaz produit à partir du pétrole.

b) Emplois du charbon en concurrence avec d'autres sources d'énergie : L'utilisation du charbon dans les transports ferroviaires et la navigation décroîtra très rapidement. Les emplois thermiques directs du charbon, soit dans l'industrie, soit dans les foyers domestiques, demeureront sensiblement stationnaires. Il est plus difficile de déterminer les besoins d'électricité d'origine thermique qui peuvent s'obtenir par différence entre les besoins totaux et ceux d'origine hydraulique et nucléaire. Mais, dans la production d'origine thermique, il faut tenir compte de la concurrence des produits pétroliers, qui seront vraisemblablement moins chers que le charbon importé, mais avec lequel le charbon de la Communauté doit demeurer compétitif.

Les besoins en charbon ne peuvent donc être considérés comme entièrement indépendants du volume et des conditions de la production. Sur les bases admises, ils peuvent être récapitulés comme suit, en millions de tonnes :

	<u>1955</u>	<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1975</u>
<u>Besoins en charbon</u>				
Cokéfaction	107	125	138	158
Transport	20	16	13	9
Foyers domestiques	39	42	44	43
Industrie	40	43	43	43
Production d'électricité	45	60	73	86
Autoconsommation et divers	16	15	15	16
Exportation	11	7	7	7
Total	278	308	333	362
Production de coke	77	89	99	<del>177</del> 117

2°) Objectifs généraux

Ils nécessitent une action dans trois domaines :

a) les gisements: l'extension de la production pourra être réalisée :

- par une meilleure utilisation des capacités existantes
- par le raccordement, pour l'essentiel, à des installations existantes de champs non encore exploités
- par la création de sièges entièrement nouveaux dont aucun ne pourra être prêt avant 1965 (Ruhr, Campine, Lorraine, Sarre).

b) la main-d'oeuvre:

- augmentation aussi rapide que possible du nombre de travailleurs de fond, puis accroissement du rendement de fond d'un tiers d'ici 1975 permettant de développer la production avec des effectifs, une fois reconstitués, sensiblement constants.

c) l'orientation de la demande et la valorisation de la production, en vue de l'accroissement de la rentabilité des mines par

- la réduction de leur consommation propre de charbon,
- l'accroissement des capacités de cokéfaction de 72 millions de tonnes en 1955 à 89, 99 et 119 pour 1960, 1965 et 1975,
- l'extension de la gamme des charbons cokéfiabiles par les méthodes de préparation ou de mélange,

- le développement des combustibles de remplacement (agglomération) pour éviter la demande de coke par les foyers domestiques,
- le développement des techniques de gazéification intégrale du charbon pour couvrir les besoins de gaz,
- la recherche d'économies sur le lavage et la préparation des produits,
- l'accroissement de la transformation des bas produits de l'extraction en courant électrique,
- le développement de la valorisation chimique du charbon.

### PROBLEMES DU TRAVAIL

58.- Sécurité du travail.- Bien avant la catastrophe minière survenue le 8 août à Marcinelle, les problèmes de la Sécurité du Travail avaient été traités tant par la Haute Autorité que par le Comité Consultatif et l'Assemblée Commune.

- 1) L'article 55 du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier édicte que la Haute Autorité doit encourager la recherche technique et économique intéressant la production et le développement de la consommation du charbon et de l'acier ainsi que la sécurité du travail dans ces industries et qu'elle doit organiser à cet effet tous contacts appropriés entre les organismes de recherche existants.

La Haute Autorité a déjà répondu partiellement à l'exigence formulée à l'article 55 en finançant un programme de recherche dans le domaine de la médecine et de l'hygiène du travail. Elle a, en effet, affecté 1 200 000 dollars (unités de compte) pour un programme de recherche s'échelonnant sur quatre années. Les recherches sur les problèmes de la silicose, de l'influence de la chaleur et du bruit sur le comportement du travailleur se trouvent au premier plan des travaux effectués par des instituts appropriés des différents pays de la Communauté en étroite collaboration avec des représentants employeurs et travailleurs ainsi que des représentants de la Haute Autorité. Les problèmes relatifs aux facteurs humains en tant que cause d'accidents feront l'objet d'une seconde partie de recherches entreprises par la Haute Autorité en matière de sécurité du travail. Les travaux préparatoires actuellement en cours doivent être achevés pour la fin de l'année 1956.

- 2) En relation avec la sécurité, il convient de mentionner la question que la Haute Autorité a soumise au Comité Consultatif en janvier 1956 et concernant l'approfondissement des recherches sur les facteurs humains en tant que cause d'accident du travail.

Evoquée au cours de la réunion des 5 et 6 avril 1956 de la Commission des Problèmes du Travail, cette question trouvera sa réponse dans l'avis du Comité Consultatif qui devra être transmis à la Haute Autorité avant la fin de cette année .

- 3) Une attention toute particulière a été accordée au problème de la sécurité dans le travail, quand la Haute Autorité s'est préoccupée du problème de la formation professionnelle. Dans le cadre de ces travaux et sur l'invitation de l'Organisation européenne de Coopération économique, une délégation de six experts de la sécurité désignés par la Haute Autorité a participé à un voyage de huit semaines aux Etats-Unis afin de s'informer de l'expérience recueillie dans ce pays dans le domaine de la prévention des accidents.

Le rapport de cette commission a été publié en juillet 1956.

La Haute Autorité a déjà tiré profit de cette expérience américaine en organisant en août-septembre 1955 un séminaire de cinq jours à Amsterdam et un autre au début de 1956 à Dortmund. Ces séminaires avaient pour buts : une discussion sur les responsabilités et les tâches des supérieurs directs en matière de prévention des accidents; la formation de directeurs de stages et d'instructeurs qui devront diriger des stages de formation de contremaîtres d'après des méthodes précises, ainsi que la discussion des problèmes de la prévention des accidents à la lumière des expériences internationales, afin de recueillir ainsi des suggestions pour une politique active dans ce domaine.

- 4) Sur le plan de la sécurité du travail, l'Assemblée Commune a, elle aussi, formulé différents avis. Dans une résolution sur les questions sociales adoptée en mai 1955, elle "estime qu'il y a lieu d'intensifier les efforts en vue d'améliorer les programmes de formation professionnelle qui, notamment en ce qui concerne la sécurité du travail, ont une importance particulière pour les métiers de l'industrie charbonnière et sidérurgique".

Le rapport N° 25 de juin 1956 (chap. V, alinéa 45) de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Commune a approuvé les efforts déployés par la Haute Autorité en vue d'améliorer le programme de formation professionnelle, notamment en ce qui concerne la prévention des accidents. Le rapporteur, M. Bertrand, attirait en outre l'attention sur l'importance du problème de la sécurité et exprimait sa conviction que cette question comptait parmi les problèmes essentiels du domaine social.

59.- A la suite de la catastrophe de Marcinelle, la réunion d'une conférence sur la sécurité dans les mines a été proposée par la Haute Autorité et décidée par le Conseil de Ministres. Les travaux de la conférence ont débuté le 24 septembre. Ils sont dirigés par la Haute Autorité. Y participent, outre des représentants des administrations nationales, des employeurs et des travailleurs de la Communauté, désignés par leurs gouvernements respectifs, une délégation britannique, des experts du Bureau International du Travail et des observateurs de la Confédération internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L.) et de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens (C.I.C.S.).

Quatre Commissions ont été constituées et ont été chargées d'étudier les accidents collectifs, l'organisation de la sécurité, les facteurs humains. Elles ont commencé leurs travaux qui serviront de base aux propositions finales de la conférence qui devront être établies pour le 31 janvier 1957 au plus tard (1).

---

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information - septembre/octobre 1956 (N°42).

60.- Réadaptation en France.- Par lettre du 12 octobre, la Haute Autorité a donné son accord à la demande du Gouvernement français concernant la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire et visant l'inclusion dans les dépenses effectuées au titre du paragraphe 23 de la Convention d'une partie des appointements des techniciens et employés du secteur sidérurgique de la Compagnie ainsi que des charges connexes correspondantes. La prise en charge de cette dépense ne modifiera pas le montant maximum de l'aide qui a été fixée à 300 millions de francs français.

61.- Par lettre du 12 octobre, la Haute Autorité a également donné son accord sur les propositions faites par le Gouvernement français relatives aux modalités de l'aide accordée, au titre du paragraphe 23 de la Convention, en faveur de la main-d'oeuvre de l'usine de Basse-Indre (Loire Inférieure) des Etablissements J.J.Carnaud.

En conséquence, les frais de transport des travailleurs licenciés de Basse-Indre, qui ont suivi un stage de formation professionnelle aux Chantiers de l'Atlantique, sont pris en charge par le Gouvernement français et la Haute Autorité.

D'autre part, la Haute Autorité a accepté que la date du 1er novembre 1954, qui avait été retenue comme point de départ de l'aide, soit avancée au 7 mai 1953. Ces nouvelles charges ne sont pas susceptibles de modifier le montant maximum de l'aide fixé précédemment.

62.- Construction de maisons ouvrières.- Au 1er novembre 1956, la Haute Autorité avait, dans le cadre du premier programme expérimental et du premier programme de financement de maisons ouvrières, octroyé une aide financière permettant la construction de 12 382 logements (1).

Le tableau ci-dessous indique l'état de ces logements financés dans les divers pays membres.

ETAT DES TRAVAUX DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION  
DE MAISONS OUVRIERES DE LA COMMUNAUTE AU 1er NOVEMBRE 1956

Pays	Nombre de logements prévus	Nombre de logements financés	d o n t		
			en préparation de construction	en construction	achevés
Allemagne (R.F.)	10 400	10 061 (9 881)	1 057 (1 219)	7 679 (7 673)	1 325 ( 989)
Belgique	1 750	1 713 (1 673)	533 ( 550)	949 ( 951)	231 ( 172)
France	2 750	264 ( 250)	14 -	137 ( 137)	113 ( 113)
Italie	468	68 ( 68)	- -	68 ( 68)	- -
Luxembourg	75	50 ( 50)	- -	- ( 50)	50 -
Pays-Bas	54	54 ( 54)	- -	54 ( 54)	- -
Sarre	400	172 ( 96)	76 -	96 ( 96)	- -
<u>Communauté :</u>	15 897	12 382 (12072)	1 680 (1 769)	8 983 (8 029)	1 719 (1 274)

Les chiffres entre parenthèses indiquent l'état au 1er septembre 1956.

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, septembre/octobre 1956 (N°43).

LES RELATIONS EXTERIEURES DE LA COMMUNAUTE

63.- Conseil d'Association avec le Royaume-Uni.- Le Comité "Charbon" a tenu sa sixième réunion le 15 octobre. Le Comité a poursuivi l'étude de la situation prévisionnelle de charbon en Grande-Bretagne et dans la Communauté pour l'année 1957 et a examiné un document rédigé par les Britanniques contenant des informations qui complètent le plan du National Coal Board sur les investissements dans les mines de charbon.

Les Comités "Charbon" et "Acier" du Conseil d'Association entre la Grande-Bretagne et la Haute Autorité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier ont tenu, le 16 octobre, à Luxembourg une réunion jointe.

Au cours de cette réunion ont été examinés les rapports élaborés par des comités d'experts, qui ont servi à la rédaction par la Haute Autorité de son mémorandum sur la définition des objectifs généraux pour le charbon et l'acier.

Les deux comités ont procédé à des échanges d'informations et de points de vues extrêmement utiles concernant aussi bien les méthodes de définition des objectifs généraux que les objectifs eux-mêmes. Les discussions, qui ont contribué à clarifier un certain nombre de points, ont montré l'intérêt que tous les participants portent à de tels travaux et la détermination de poursuivre une coopération étroite dans ce domaine.

Une autre réunion jointe du Comité "Charbon" et du Comité "Acier" est prévue pour le 15 novembre, avant la prochaine réunion du Conseil d'Association qui doit se tenir à Londres le 16 novembre.

64.- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.- Le 11 octobre s'est ouverte à Genève la dixième session des Parties contractantes au G.A.T.T. Les Etats membres de la Communauté y ont présenté leur quatrième rapport annuel sur les mesures prises par eux en vue de l'application intégrale du Traité.

Comme l'année dernière, la Haute Autorité a joint à ce rapport un exposé complémentaire comprenant certaines informations susceptibles d'intéresser les pays non membres de la Communauté.

Un groupe de travail du G.A.T.T. a été chargé d'examiner le rapport des Etats membres et de faire rapport aux Parties contractantes.

65.- Organisation européenne de Coopération économique.- Sur invitation de l'O.E.C.E., la Haute Autorité a désigné des observateurs au comité du gaz et a participé aux réunions du groupe de travail chargé de donner suite aux suggestions contenues dans le rapport de la Commission de l'Energie, prévoyant la création de la Commission européenne de l'Energie. La Haute Autorité sera appelée à suivre les travaux de l'O.E.C.E. dans le domaine de l'énergie.

66.- Conseil de l'Europe.- Le 12 octobre s'est tenue à Luxembourg une réunion entre des membres de la Commission des Affaires économiques du Conseil de l'Europe et la Haute Autorité. Au cours de cette réunion, un large échange de vues a eu lieu sur les problèmes intéressant les relations actuelles de la Communauté avec les pays non membres. Ces conversations ont notamment aidé à préparer la réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de la Communauté, qui s'est tenue le 20 octobre 1956 à Strasbourg.

S E L E C T I O N   B I B L I O G R A P H I Q U E

-----

LIVRES

- Gaston BERGER et  
divers auteurs
- Le Fédéralisme (recueil de cours donnés au  
Centre de Sciences politiques de l'Institut  
d'Etudes juridiques de Nice).
- Voir notamment:
- Paul REUTER, La Communauté européenne du  
Charbon et de l'Acier
  - Robert PELLOUX, Le Fédéralisme européen  
Presses universitaires de France - PARIS -  
1956 (409 pages)
- Henri RIEBEN
- Les dimensions du marché commun du charbon  
et de l'acier (1)
- Collection "Le Monde et l'Europe" Service  
des Publications de la Communauté -  
LUXEMBOURG 1956 (26 pages)
- Divers auteurs
- Comunità sopranazionale: contributo all'in-  
tegrazione economica generale (recueil de  
conférences données à Naples en décembre  
1955)
- Voir notamment:
- Albert van HOUTTE, La Comunità europea del  
Carbone e dell'Acciaio,  
Comunità sopranazionale
  - Pierre URI, Contributo della C.E.C.A. alla  
integrazione economica generale  
Service d'Information de la Haute Autorité  
(Bureau de Rome) - 1956 (210 pages)
- BERGAMNN et  
divers auteurs
- Europa senza dogane  
Edition Laterza - BARI - 1956 (237 pages)

---

(1) Publié en langues allemande, française, italienne, néerlandaise et  
anglaise.

ETUDES

Franklin R.ROOT

The European Coal and Steel Community

Studies in Business and Economics - University of Maryland, College Park - décembre 1955 et juin 1956

Bernard JARRIER

Où en est l'Europe des Six?

"Revue de l'Action Populaire" - PARIS - avril 1956

Eric STEIN

The European Coal and Steel Community: the Beginning of its Judicial Process (1)

"Columbia Law Reviews" vol.55, page 985 - novembre 1955

Albert van HOUTTE

La Cour de Justice de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier

Tiré à part d'une étude parue dans "L'Annuaire européen" II, 1956. Martinus NIJHOFF - LA HAYE

+++

Le fonctionnement de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier au cours de l'année 1955

"Annales des Mines" - Imprimerie Nationale - Paris 1956

Pierre GERBET

La genèse du Plan Schuman: des origines à la déclaration du 9 mai 1950

"Revue française de Sciences politiques" - PARIS - Vol. VI N°3 - 1956

+++

La reconstruction des industries sidérurgiques et minières d'Allemagne de l'Ouest dans le cadre de la C.E.C.A.

"Politique étrangère" - PARIS - Décembre 1955

H. ASKENAZY

La réorganisation des comptoirs de vente de charbon de la Ruhr

"Revue française de l'Energie" - PARIS - Juin 1956

---

(1) Existe en traduction française.

Ernest COENEN

Das Verhältnis des Entflechtungsrechts in  
Deutschland zum Montanunionvertrag (1)

"Wirtschaft und Wettbewerb" - Verlag  
Handelsblatt GMBH - DÜSSELDORF - Février  
1956

G. SIEBER

Investitionen und Rohstoffproblem der  
Westdeutschen Eisen- und Stahlindustrie

"Wirtschaftswissenschaftliche Mitteilungen"  
- COLOGNE - N° 7 - juillet 1956

+++

Die Investitionen in der Montanunion

"Stahl und Eisen" - DÜSSELDORF - 20 juil-  
let 1956

+

+

+

Pour tous renseignements complémentaires sur les ouvrages cités,  
s'adresser au Service d'Information de la Haute Autorité.

---

(1) Existe en traduction française.

# ANNEXE STATISTIQUE

## 1. ACIER

(EN MILLIERS DE TONNES)

	ALLEMAGNE (R.F.)	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS- BAS	COMMUNAUTE
<b>I PRODUCTION D'ACIER BRUT:</b>								
OCTOBRE 1956	2 102	570	1 226	310	545	305	99	5 157
SEPTEMBRE 1956	1 925	524	1 133	281	515	284	82	4 744
OCTOBRE 1955	1 899	500	1 098	285	489	291	92	4 654
JANVIER-OCT. 1956 (M.M.)	1 933	529	1 108	291	488	287	87	4 713
JANVIER-OCT. 1955 (M.M.)	1 769	485	1 037	262	447	266	82	4 348
<b>II PRODUCTION DE FONTE:</b>								
OCTOBRE 1956	1 550	511	1 019	281	159	288	60	3 868
SEPTEMBRE 1956	1 467	470	939	251	171	274	57	3 629
OCTOBRE 1955	1 454	436	954	254	139	269	53	3 569
JANVIER-OCT. 1956 (M.M.)	1 451	471	946	251	182	273	56	3 620
JANVIER-OCT. 1955 (M.M.)	1 364	439	900	239	141	252	56	3 390
<b>III PRODUCTION DE PRODUITS FINIS:</b>								
AOUT 1956	1 352	390	611	202	263	207	73	3 098
JUILLET 1956	1 299	315	710	202	347	215	52	3 141
AOUT 1955	1 210	354	581	186	230	191	72	2 824
JANVIER-AOUT 1956 (M.M.)	1 271	386	749	194	317	213	70	3 200
JANVIER-AOUT 1955 (M.M.)	1 126	348	717	178	283	194	72	2 918
<b>IV IMPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES DES PAYS TIERS: 1)</b>								
JUILLET 1956	44,8	15,9		3,4	39,8	3,2	15,3	122,4
JUIN 1956	79,3	24,4		8,2	51,9	2,6	18,8	185,5
JUILLET 1955	40,4	12,2		7,3	39,7	0,0	42,6	141,2
JANV.-JUILLET 1956 (M.M.)	44,2	21,6		3,8	40,2	1,7	20,0	131,3
JANV.-JUILLET 1955 (M.M.)	29,3	16,3		3,9	45,8	0,5	26,3	122,2
<b>V EXPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES VERS DES PAYS TIERS:</b>								
JUILLET 1956	168,8	167,7	237,3		29,9	97,0	22,7	723,2
JUIN 1956	187,8	225,9	241,1		29,8	107,1	23,4	813,7
JUILLET 1955	109,7	100,7	190,9		13,5	59,8	46,2	530,8
JANV.-JUILLET 1956 (M.M.)	157,1	198,9	234,3		26,1	92,1	24,8	723,4
JANV.-JUILLET 1955 (M.M.)	113,5	153,8	240,5		11,7	73,1	30,8	623,2
	ALLEMAGNE (R.F.)	BELGIQUE/ LUXEMBOURG	FRANCE/ SARRE		ITALIE	PAYS-BAS		COMMUNAUTE
<b>VI LIVRAISONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES VERS LES AUTRES PAYS DE LA COMMUNAUTE:</b>								
JUILLET 1956	54,2	171,9	135,5		2,6	23,6		393,9
JUIN 1956	97,4	197,6	132,2		4,0	31,4		452,8
JUILLET 1955	67,0	219,3	147,1		2,4	27,7		453,5
JANV.-JUILLET 1956 (M.M.)	73,2	191,2	135,1		3,7	23,5		426,8
JANV.-JUILLET 1955 (M.M.)	74,2	195,4	157,6		5,8	31,5		464,4

1) Fonte, acier brut et produits laminés (finis et finaux)

## 2. CHARBON

(EN MILLIERS DE TONNES)

	ALLEMAGNE (R.F.)	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
<b>I PRODUCTION DE HOUILLE:</b>							
OCTOBRE 1956	11 617	2 643	4 976	1 519	90	1 072	21 917
SEPTEMBRE 1956	10 782	2 217	4 134	1 371	84	954	19 542
OCTOBRE 1955	11 235	2 691	4 725	1 474	95	1 003	21 223
JANVIER-OCT. 1956 M.M.	11 215	2 465	4 576	1 449	88	995	20 788
JANVIER-OCT. 1955 M.M.	10 845	2 463	4 598	1 454	95	987	20 442
<b>II PRODUCTION DE COKE:</b>							
SEPTEMBRE 1956	3 586	619	993	353	270	342	6 163
AOUT 1956	3 672	620	1 007	355	292	354	6 300
SEPTEMBRE 1955	3 393	540	853	330	249	324	5 689
JANVIER-SEPT. 1956 M.M.	3 590	601	1 004	349	282	348	6 174
JANVIER-SEPT. 1955 M.M.	3 332	554	868	326	238	320	5 638
<b>III IMPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS TIERS:</b>							
SEPTEMBRE 1956	1 437	185	873	-	719	455	3 677
AOUT 1956	1 440	216	972	-	696	424	3 753
SEPTEMBRE 1955	1 309	146	219	-	727	265	2 666
JANVIER-SEPT. 1956 M.M.	1 137	178	692	-	607	389	3 004
JANVIER-SEPT. 1955 M.M.	615	101	228	-	569	193	1 706
<b>IV EXPORTATIONS DE HOUILLE VERS LES PAYS TIERS:</b>							
SEPTEMBRE 1956	233	80	85	53	-	14	464
AOUT 1956	231	91	102	66	-	13	502
SEPTEMBRE 1955	229	176	236	153	-	14	808
JANVIER-SEPT. 1956 M.M.	210	106	93	72	-	13	495
JANVIER-SEPT. 1955 M.M.	242	174	321	171	-	9	917
<b>V EXPORTATIONS DE COKE VERS LES PAYS TIERS:</b>							
SEPTEMBRE 1956	344	36	7	0	-	59	445
AOUT 1956	320	31	6	-	-	80	437
SEPTEMBRE 1955	297	47	26	2	3	72	447
JANVIER-SEPT. 1956 M.M.	308	26	7	0	0	68	409
JANVIER-SEPT. 1955 M.M.	344	25	14	0	2	59	445
<b>VI LIVRAISONS DE HOUILLE ET D'AGGLOMERES DE HOUILLE VERS LES AUTRES PAYS DE LA COMMUNAUTE:</b>							
SEPTEMBRE 1956	861	243	360	-	-	55	1 519
AOUT 1956	967	294	385	-	-	62	1 708
SEPTEMBRE 1955	763	462	552	-	-	87	1 864
JANVIER-SEPT. 1956 M.M.	850	329	399	-	-	69	1 647
JANVIER-SEPT. 1955 M.M.	870	468	576	-	-	76	1 990
<b>VII LIVRAISONS DE COKE VERS LES AUTRES PAYS DE LA COMMUNAUTE:</b>							
SEPTEMBRE 1956	592	52	10	-	3	105	761
AOUT 1956	598	49	12	-	3	96	758
SEPTEMBRE 1955	566	34	18	-	-	91	709
JANVIER-SEPT. 1956 M.M.	597	52	12	-	5	96	762
JANVIER-SEPT. 1955 M.M.	593	42	16	-	-	92	743